

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte de gestion 2021	5
II.	Approbation du compte administratif 2021.....	5
III.	Affectation du résultat de l'exercice 2021	5
IV.	Déplacements d'élus dans le cadre d'un mandat spécial	33
V.	Conditions de réutilisation des informations publiques conservées par les Archives municipales.....	34
VI.	Tarifs sorties familiales au jardin d'acclimatation de Paris et au parc zoologique Pairi Daiza en Belgique	34
VII.	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – actualisation des tarifs maximaux applicables en 2023	34
VIII.	Conditions générales de vente nouvelle billetterie en ligne pour les piscines	35
IX.	Signature de la convention territoriale globale (CTG).....	35
X.	Autorisation de signer le marché public	35
XI.	Groupements de commandes entre la Ville et son CCAS	46
XII.	Ouvertures écoles publiques	46
XIII.	Tarifs des sorties et animations de l'Automne bleu	49
XIV.	Séjour chantier jeunes du 2 au 9 juillet 2022 à la Ferme de la Donne	49
XV.	Quatrième affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2022 – bourses aux jeunes, Adult'sport et aide à l'emploi sportif	50
XVI.	Tarifs de la sortie Nausicaá – Centre national de la Mer à Boulogne-Sur-Mer	52
XVII.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement d'urgence et d'insertion.....	53
XVIII.	Avenant à la convention entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'université de Lille relative à la gestion de la crèche collective « les Astromômes » située sur la cité scientifique.....	53
XIX.	Affectation des crédits destinés au soutien des associations œuvrant en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat au titre de l'année 2022	54
XX.	Soutien de la numérisation de l'économie de proximité – mobilisation par la Ville du dispositif de « Cofinancement d'un poste de manager de centre-ville »	54
XXI.	Affectation de crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2022 – éducation à l'environnement et	

jardiniers 54

XXII. Affectation des crédits d'investissement aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2022 – jardins familiaux....	55
XXIII. Acquisition par la Ville auprès de la Métropole Européenne de Lille et résiliation du bail à construction – Site des Moulins rue Albert Samain	58
XXIV. Cession à titre gratuit par la Ville à la Région Hauts-de-France du terrain d'assiette pour la construction de la salle de sports Dinah-Derycke.....	59
XXV. Acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain située rue d'Hem.....	60
XXVI. Cession de domaine public à domaine public entre la Ville et la MEL d'une partie du chemin des Cerfs-Volants.....	60
XXVII. Mise en place de Baux Ruraux Environnementaux sur le territoire de Villeneuve d'Ascq	61
XXVIII. Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents.....	63
XXIX. Actualisation du tableau des effectifs.....	64
XXX. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté au titre de l'année 2022.....	64
XXXI. Projet de solidarité Kwata-Guyane – lutte contre le décrochage scolaire ..	65
XXXII. Affectation d'une subvention à l'association l'Échappée dans le cadre de la prévention des violences sexistes et sexuelles	67
XXXIII. Convention cadre de la mise en œuvre des mesures de responsabilisation	68
XXXIV. Enfouissement des réseaux aériens de la rue de Lannoy dans le cadre des travaux de voirie de la MEL	69
XXXV. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	70

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 48.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, je vais faire l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Annick VANNESTE, Dominique FURNE, Patrice CARLIER, Didier MANIER, Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Graziella MOENECLAEY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR, Charlène MARTIN, Claudine REGULSKI, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON.

Absents :

Alexis VLANDAS, excusé donne pouvoir à Saliha KHATIR; André LAURENT, excusé donne pouvoir à Gérard CAUDRON ; Philippe DOURCY, excusé donne pouvoir à Christian CARNOIS ; Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Dominique GUERIN, excusé ; Lionel BAPTISTE ; Catherine BOUTTE, excusée.

Gérard CAUDRON, Maire

À l'ordre du jour de ce soir, nous avons 35 délibérations dont l'approbation du compte administratif 2021. Je tiens publiquement à remercier Sylvain ESTAGER qui souffre du dos. Nous avons échangé plusieurs fois dans la journée. Honnêtement, il souffre mais malgré cela, il est là. Je voulais donc l'en remercier car c'est important. Je ne me voyais pas facilement le remplacer vu le travail qu'il fait sur les finances de la Ville et qu'il nous restera à faire. Il parlera – puisque nous en avons convenu – de l'avenir et de ce qui nous attend dans les collectivités territoriales en termes de charges supplémentaires et de recettes en réduction à l'issue de son intervention sur le compte administratif. Il est vrai que nous avons appris aujourd'hui – et c'est bien car il s'agit d'un rattrapage mérité – l'augmentation du point d'indice de 3,5 %. Cela veut dire qu'en année pleine, cela nous fera 1,5 - 1,6 million peut-être même plus de charges budgétaires. Si on ajoute à cela les fluides, les charges de fonctionnement, cela va être une période difficile.

Il en dira davantage tout à l'heure mais je peux dire, puisque nous en avons parlé tous les deux, que nous avons convenu de créer à la rentrée une commission spéciale qui sera un peu différente des commissions municipales classiques mais qui verra une représentation de tous les groupes politiques selon les mêmes règles applicables en la matière. Dès le mois de septembre, elle travaillera et se penchera sur les conséquences budgétaires pour 2023 d'une situation qui risque de s'aggraver. Il nous faudra éviter d'en arriver à réduire les services publics au-delà de réductions que l'on pourrait qualifier de confort ; je pense à des salles ouvertes jusqu'à 23 heures dans lesquelles il n'y a que trois personnes. Il y a des choses que nous pouvons économiser sans taper sur les services publics. Il faudra donc que tout le monde y mette de soi. Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous

avons besoin d'idées, de pensées, de pistes d'où cette idée conjointe de Sylvain ESTAGER et de moi-même de créer officiellement – nous délibérerons pour cela – une commission spéciale finances pour suivre l'évolution des finances dans les mois qui viennent dans la perspective du budget 2023 et au-delà car, malheureusement, cela ne s'arrêtera pas avec le vote d'un budget. Sur un budget, on peut toujours s'arranger mais c'est l'ensemble de l'équilibre des collectivités territoriales qui risque d'être mis en cause avec tout ce que cela implique en termes de relations avec les citoyens. Il en dira peut-être davantage tout à l'heure.

Pour ce qui est du Conseil de ce soir, comme je vous le disais, il y a 35 délibérations avec le compte administratif et l'ouverture des écoles. Deux écoles qui ouvrent en même temps dans une ville, cela n'est tout de même pas très courant : Joséphine-Baker et Jean-Jaurès. Il y a aussi des délibérations foncières, des délibérations de travaux. Une délibération est retirée de l'ordre du jour. Il s'agit de l'acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain située rue d'Hem car après discussion avec les actuels locataires, ils ont envie de l'utiliser un petit peu comme nous voulions le faire, c'est-à-dire en biodiversité et autres. Quand des citoyens peuvent le faire, il n'y a pas vraiment de raison de le faire à leur place. Comme ils le font déjà sur cette parcelle, il n'y a pas de raison de les faire partir pour faire la même chose. Nous avons donc retiré cette reprise par la Ville de cette parcelle de terrain.

Sur les tables, il y a bien sûr le PV de la séance du 17 mai 2022, l'état de présence des élus dans les instances municipales et du CCAS ainsi qu'une mise à jour de mandat spécial. Il y a un changement de date pour M. OUKAID. Je ne fais pas la tournée des centres de vacances cette année mais comme nous avons changé de lieu en Normandie, j'avais vraiment besoin d'aller en voir les raisons et donc d'aller les voir fonctionner.

Secrétaire de séance : comme il est de coutume, je le proposerai à Antoine MARSZALEK, s'il est d'accord.

Antoine MARSZALEK, groupe ACCES

Oui.

Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Je l'en remercie. Nous allons tout de suite mettre aux voix le PV de la séance précédente. Il n'y a pas d'opposition. Vous l'avez eu. Vous avez pu faire vos remarques. Il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle que les élus membres de conseils d'administration d'associations subventionnées sont invités à se déclarer avant l'examen des délibérations afférentes. Ils ne doivent participer ni au débat ni au vote. Cependant, cela se fait de manière automatique et systématique.

Je rappelle également que lorsque vous devez sortir pour une raison ou une autre, vous devez laisser une procuration. Je sais que Farid OUKAID m'a demandé de pouvoir sortir pendant trois quarts d'heure pour aller mettre à l'honneur un grand Villeneuvois, un grand sportif. Il laissera donc une procuration pendant le temps de son absence s'il y a des votes qui interviennent à ce moment-là.

Habituellement, je donne lecture de tout ce qui s'est fait dans la ville. Depuis quelques Conseils, j'ai demandé que cela vous soit remis par écrit, en particulier cette fois-ci puisqu'il y a une reprise de la vie, au moins pour quelques semaines. Comme vous le voyez, il y a une dizaine de pages de manifestations qui sont sur ce relevé. Je vous invite tout de même à en prendre connaissance car cela montre bien la réalité du dynamisme de cette ville ; quand je dis la ville, ce sont les citoyens, leurs associations, les partenaires de tous ordres dans le domaine sportif, culturel mais aussi commercial et citoyen. Vous en avez un relevé quasiment exhaustif qui vous est remis.

J'en ai terminé avec mon propos introductif après cette cérémonie très citoyenne, très émouvante. Il est vrai que le sport, c'est aussi ça. Ce n'est pas, dans les sports professionnels, tout ce que l'on peut voir. Il est vrai que l'ESBVA, qui est tout de même un club professionnel, a réussi à conserver une dimension citoyenne, familiale avec des jeunes, avec des enfants. Tout cela parce que, autour du président, c'est génétique et autour des joueuses, en particulier de Jo GOMIS, c'est dans leur manière d'être. Cela nous a fait vraiment un grand plaisir de le lui dire à ce stade de sa vie. Nous savons que nous pourrons toujours compter sur elle pour travailler dans notre métropole, à Lille et à Villeneuve d'Ascq, dans le même sens et dans le même état d'esprit.

Sylvain, tu as la parole.

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

III. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Ce soir, nous allons effectivement nous pencher sur le compte administratif pour l'année 2021. D'ordinaire, j'ai coutume de dire que c'est quasiment l'exercice budgétaire le plus intéressant d'une année civile dans la mesure où un compte administratif rend compte à la fois de l'exécution d'un budget, de la façon dont il s'est matérialisé concrètement. On y associe évidemment un bilan comptable, un bilan financier de l'exercice et on se projette sur l'affectation du solde à disposition. Mais, ici, sur ce compte administratif, je ne dirai pas la même chose dans la mesure où nous sommes sur une année particulièrement originale – je dirai presque anachronique – si on met en perspective ce qui s'est dit, ce qui s'est fait et ce que nous avons vécu en 2021. Nous sommes en juin 2022 et nous avons déjà tendance à oublier ce qui dans un passé pourtant pas si lointain marquait la vie quotidienne des habitants.

2021 est une année qui semble déjà un peu hors du temps. La présentation sera ici assez rapide car il ne s'agit pas de retracer quelque chose qui ne correspond plus aux enjeux du moment. Il y a évidemment une série d'enjeux partiels qui perdurent et je vais les expliquer. Cependant, 2021 était une année de reprise lente post-Covid. On a tendance à l'oublier, la vie sociétale ne fonctionnait pas comme aujourd'hui. On était encore, en 2021, sur des protocoles sanitaires lourds, importants à mettre en œuvre : c'était le masque systématique, des demi-jauges dans les établissements scolaires à un moment, les marchés qui étaient très lourdement perturbés avec des

entreprises qui ne pouvaient pas forcément honorer ce sur quoi elles s'étaient engagées, c'était déjà une inflation importante et on avait une vie associative, une vie de club, une vie ordinaire qui repartait lentement. Or, aujourd'hui, quand on se projette, si vous prenez ce que nous vivons depuis quelques week-ends sur la ville, on a l'impression que l'on a repris un fonctionnement normal et cette période est un peu oubliée. C'est pour cette raison qu'en faisant le portrait, la photographie de ce qui s'est passé en 2021, on a tendance à se dire que l'on revient dans un temps assez lointain qui ne rend pas compte des difficultés du moment. Vous allez voir qu'il y a des sortes de paradoxes financiers et budgétaires à présenter.

Évidemment, chacun ici est capable de fournir un effort pour se replacer dans le contexte de l'année 2021. Dans la présentation, nous allons chercher à faire quelque chose d'un peu différent de d'habitude pour pouvoir se projeter. L'idée est de s'emparer de cette présentation 2021 pour anticiper les débats à venir et dresser aussi une photographie de ce qui nous préoccupe ce jour dans le contexte que vous connaissez sur les questions budgétaires et pas seulement.

La présentation sera donc assez rapide pour les raisons que je viens d'évoquer. Je tiens évidemment à remercier les équipes qui nous accompagnent pour à la fois produire les documents, le dossier mis à disposition des élus, le diaporama présenté ce soir : M. le DGS, Mme BERGERET, Mme ZIETECK. Il y a des équipes qui travaillent toujours sous la contrainte. Nous ne sommes pas dans un fonctionnement municipal normal, ordinaire, tel que nous avons pu le connaître lors du mandat précédent. Évidemment, on pourrait dire que cela n'a que trop duré et que c'est à nous de nous adapter mais ce n'est pas aussi simple que cela. J'aurai l'occasion d'en reparler au moment de la question des ressources humaines. Je précise que dans la présentation, nous ferons comme nous l'avons fait à plusieurs reprises pour le BP une série d'illustrations. Celle-ci sera ciblée sur la politique des aires de jeux. Elle sera présentée par Stéphanie LEBLANC et Lahanissa MADI. Nous avons choisi de retenir cet exemple pour illustrer l'ensemble des politiques d'investissement de la Ville.

Comme nous le faisons régulièrement en guise d'introduction, nous allons figer les éléments forts du compte administratif pour que chacun s'empare des données essentielles, ce qui structure le compte administratif, et seulement ensuite nous irons dans le détail pour expliquer comment nous en arrivons à ces résultats.

Je vais tout d'abord rappeler que nous avons pour 2021 un exercice qui était encore très fortement marqué par la crise sanitaire avec des dépenses nombreuses, difficiles à lister. Ici, vous avez quelques éléments saillants qui vous permettent de concrétiser les choses : des dépenses pour les plates-formes téléphoniques, pour le télétravail avec tout un système à mettre en œuvre, toute une série d'achats de matériel à réaliser qui, de plus, n'ont pas été évidents. Si, sur la période, vous avez cherché à acheter un ordinateur, vous avez peut-être été confrontés à cette réalité, à savoir que les stocks n'étaient pas là. Il y avait évidemment des dépenses liées aux protocoles sanitaires et aux achats de protections, de produits, etc. Je ne rentre pas dans le détail mais ayez en tête, au travers de ces quelques exemples, que nous avons en 2021 une série de dépenses importantes qui ont été liées à la gestion d'urgence de la crise Covid. Nous n'en avons pas listé la totalité. Nous le ferons à un autre moment, quand nous prendrons du recul, de façon plus sereine, sur le coût de la crise Covid.

2021, c'est aussi une reprise de la vie normale, une reprise des activités que l'on peut illustrer au travers de quelques chiffres : le marché de restauration scolaire, indépendamment des dysfonctionnements qui l'ont affecté, est un bon indicateur

puisque vous avez des services qui ont repris, une fréquentation qui est repartie à la hausse et que sur une année telle que 2021, cela représente plus de 500 000 € de dépenses par rapport à l'année 2020. Attention, je dirais tout à l'heure en faisant le bilan que l'année 2020 n'est pas la bonne référence. Il faudra se projeter par rapport aux années 2018 et 2019 pour bien prendre la mesure de ce qui s'est passé en 2021. Il y a eu des interventions plus nombreuses pour l'entretien des bâtiments. C'est, là aussi, un exemple que nous avons choisi de retenir avec un peu plus de 220 000 € de dépenses pour l'entretien des bâtiments avec de nombreux effets reports, c'est-à-dire que quand vous n'avez pas le personnel disponible en année courante pour entretenir, pour faire des opérations ordinaires – et vous savez que nous avons des enveloppes assez conséquentes pour entretenir notre patrimoine – tout ce qui n'a pas été fait en 2021 a dû être reporté. Il a fallu parfois faire appel à davantage d'externalisations pour remédier à ce qui n'avait pas été fait. Nous avons pu chiffrer ici le surcoût aux alentours de 220 000 €. Les frais de transport sont plus importants aussi pour différentes raisons ; mais une raison heureuse qui était la reprise des activités et des sorties. Il y a également des surcoûts qui sont liés à des phénomènes conjoncturels, des phénomènes inflationnistes que je ne vais pas signaler à chaque fois mais qui affectent, comme vous vous en doutez bien, l'ensemble de nos dépenses.

2021 a aussi été une année qui a été marquée par le déploiement – heureusement – de la feuille de route programmatique avec des axes de politique publique forts qui ont été affirmés, avec un choix clairement affirmé en 2020–2021 qui consistait à dire que nous allions augmenter notre masse salariale pour consolider des politiques publiques. Plutôt que d'égrener et de le faire par étapes au cours du mandat, nous préférons le faire sur une dépense assez conséquente en début de mandat, ce qui nous permet de déployer une politique. Cela a été le cas avec la police municipale : huit postes supplémentaires et une brigade canine qui avaient permis d'étendre les horaires de la police municipale, d'étendre les missions. Cela a également été le cas – parce que c'est une réalité dans nos priorités – aux affaires scolaires avec neuf postes pour remédier aux dysfonctionnements, aux carences, aux tensions rencontrés sur le terrain. Cela pèse évidemment sur le budget. Il s'agit d'une stratégie de début de mandat qui correspond à ce que nous avons fait aussi en 2022 avec le renforcement de postes dédiés aux mesures liées à l'urgence écologique et à l'action sociale. 2021 et 2022 sont des années au cours desquelles nous avons renforcé de façon significative nos équipes d'un point de vue ressources humaines pour structurer, pour déployer la feuille de route programmatique. Nous l'avions dit en 2021 pour le BP et en 2022 : nous ne pourrions évidemment pas reproduire un tel effort sur chacune des années de ce mandat. Nous avons mis l'effort en début de mandat. Les choses ont été clairement pensées, mises en œuvre et expliquées.

Autre élément saillant de cette année 2021 : l'investissement. Vous êtes habitués à voir ces diagrammes qui vous permettent de comprendre un double phénomène, une double dynamique. Si vous regardez la séquence 2015–2020, vous avez ce que l'on appelle un cycle municipal de l'investissement, c'est-à-dire que l'on démarre à un certain niveau et progressivement le déploiement des politiques publiques opère et donc la montée de la dépense en investissement augmente au fil du mandat avec, en général, des matérialisations records sur les deux dernières années du mandat. Si vous regardez la séquence 2020–2021, en intégrant qu'il y a eu une contraction liée à la crise Covid, nous démarrons à un niveau particulièrement élevé par rapport à la séquence 2014. Cela vous rappelle que sur la période initialement prévue sur 2020–2023, nous concentrons au niveau de la Ville un investissement historique, un investissement record ; j'aurai l'occasion d'en reparler.

Pour colorer un peu tout cela et se rappeler les choses qui ont été réalisées en 2021, une série de diapositives illustrent les opérations les plus importantes. Vous allez retrouver les deux opérations que le Maire a rappelées et il y aura une délibération qui passera tout à l'heure : deux nouveaux groupes scolaires qui vont être ouverts en 2022 mais le gros de l'engagement financier a été en 2021. Il y a eu la requalification du Centre-Ville, l'église du Bourg, le Palacium, la Rose des vents. Je ne vais pas égrener tout ce qui a été réalisé mais nous avons choisi des symboles importants. Si vous allez aujourd'hui sur le site Joséphine-Baker, vous verrez à quel point les travaux se finalisent. La livraison est a priori confirmée pour la rentrée de septembre. Il y a encore un mois, nous avons une incertitude par rapport à cela. Aujourd'hui, nous sommes quasiment sûrs sauf imprévus circonstanciés majeurs. Nous sommes parfaitement dans les clous. Nous l'inaugurerons d'ailleurs en octobre à l'issue d'un mois de festivités qui accompagneront les différentes mises à disposition des équipements dans le quartier du Pont-de-Bois et autour de l'hôtel de ville. Cette école Joséphine-Baker est un symbole fort avec, vous le verrez, une architecture qui intègre la ville nature et nourricière, beaucoup d'espaces, une école qui est à moitié enfouie, qui est fortement végétalisée. La végétalisation se déploiera sur les deux années à venir ; il ne faut pas faire n'importe quoi juste pour l'inauguration. Vous avez une touche architecturale qui fera, assurément, de cette école l'une des plus belles de la région si ce n'est de France avec des investissements massifs. C'est un choix délibéré : offrir une des plus belles écoles que l'on puisse rencontrer au quartier et aux habitants du Pont-de-Bois ; c'est un choix politique fort.

Une deuxième école va accompagner Joséphine-Baker : l'école Jean-Jaurès. Là, nous sommes plus en tension sur la livraison. Nous le disons clairement : c'est compliqué. Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tenir les délais mais cela n'est pas un problème en soi puisque nous avons l'ancien groupe scolaire. Les équipes travaillent au plus pressé aujourd'hui, en ne cherchant évidemment pas à gagner du temps en dégradant la qualité du travail. Je le dis simplement d'ailleurs : rien qu'au travers le choix de l'appellation des deux écoles, Jean-Jaurès et Joséphine-Baker, – et on sait l'importance en 2022 que l'on met à réinterroger la façon dont on nomme les choses – vous avez deux éléments essentiels. Vous avez à la fois les fondamentaux de la Ville : l'avenir est aux travailleurs, Jean JAURÈS. En 2022, on inaugure encore des écoles Jean-Jaurès. C'est en tout cas le choix que nous faisons à Villeneuve d'Ascq. Nous conservons une appellation sur un nouveau groupe moderne. Et puis, nous avons Joséphine BAKER qui est un symbole que nous avons retenu bien avant le choix présidentiel de la panthéonisation pour les raisons que vous connaissez : un symbole d'émancipation, un symbole de franchissement des rudesses sociétales, des combats en tout genre, multiformes, à travers un personnage iconique. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir ces deux noms pour deux belles écoles qui seront livrées à la rentrée prochaine.

Dans les points forts de l'investissement que vous avez en tête, vous avez cet aménagement. La végétalisation n'est pas encore opérante sur cette photo. Vous voyez comment la requalification du Centre-Ville se fait toujours avec la même préoccupation, c'est-à-dire élargir au maximum les voies et les accès pour les modes alternatifs de déplacement (piéton, vélo), une végétalisation qui est pensée maximale en fonction des contraintes liées à la chaussée. Depuis la rue Simone-Veil, avec la végétalisation qui produit ses effets depuis deux ans et ce que nous sommes en train de déployer et continuerons à déployer, vous commencez à voir à quoi va ressembler d'ici quelques années le Centre-Ville dans sa structuration d'aménagements. En 2021, nous étions sur des investissements très conséquents : plus de 2 millions d'euros ont été déployés. C'est la même chose avec le square des

Verts-Tilleuls. Si vous étiez il y a deux semaines à la Fête du thé ou si vous y passez le week-end, vous voyez que c'est plein. Il s'agit d'un équipement que la population s'est immédiatement approprié dans sa réfection. Tout à l'heure, mes collègues en parleront en appuyant la politique de service public adossée à ces squares, à ces aires de jeux.

Le patrimoine culturel : l'église Saint-Pierre-du-Bourg. Vous savez que nous avons engagé il y a une dizaine d'années une politique de rénovation du patrimoine religieux de la ville ; patrimoine qui est avant tout ouvrier comme j'aime à le dire. Quand vous regardez une église, vous pouvez le faire de façon mystique mais vous pouvez aussi le faire en vous disant qu'il s'agit d'un patrimoine ouvrier remarquable : des tailleurs de pierre, des charpentiers, des maçons, des maîtres verriers. Ce patrimoine continue évidemment à être rénové sur la ville et nous y sommes extrêmement attachés. Là aussi, plus d'un million a été dépensé en 2021.

Le Palacium : tout à l'heure avec Jo GOMIS, nous avons le rappel de l'équipement. Elle nous a rappelé avoir connu l'ancien et le nouveau. Cela a été une dépense majeure mais chacun s'est approprié l'équipement, je pense, depuis.

La Rose des vents dont nous allons reparler tout à l'heure : je salue la présence d'Hélène CANCEL dans le public. Elle nous fait le plaisir de venir pour marquer les choses et c'est à souligner. Il s'agit d'un dossier très conséquent, très compliqué. Les travaux ont commencé avec le désamiantage. Je ne vais pas en dire davantage car j'en parlerai au moment de la délibération concernant la CAO. Là aussi, il s'agit d'un élément extrêmement structurant de l'année 2021 et comme vous le savez de l'année en cours et de celle à venir au niveau de nos dépenses, de nos réalisations sur la Ville. Là, vous voyez un élément auquel vous étiez attachés, M. le Maire et nos services techniques : la dépose du mat qui était le symbole, une espèce de totem en centre-ville que beaucoup s'étaient approprié. Cela a peut-être été l'opération qui a symboliquement lancé l'opération Rose des vents dans sa matérialité très concrète.

Voilà pour les éléments forts que je voulais présenter en introduction. Je vais maintenant rentrer dans le détail. Nous allons expliquer à travers quatre points (la section de fonctionnement, la section d'investissement, les grands équilibres et la question de la dette) comment se structure d'un point de vue financier ce compte administratif.

➤ **La section de fonctionnement**

Comme je vous l'ai dit, j'irai assez vite car il ne faut pas se méprendre sur l'interprétation des chiffres qui vont être présentés, sur leur structuration, sur leur analyse et sur leur projection par rapport aux exercices en cours (2022) et à venir (2023).

▪ **Les recettes de fonctionnement**

Vous avez deux histogrammes qui vous rappellent que, globalement, nous avons une stabilité de nos recettes. Il y a un petit trompe-l'œil sur 2021 car vous avez cette fameuse provision sur la réalisation du centre social du centre-ville qui revient. Il y avait plus de 2 millions d'euros qui avaient modifié l'aspect comptable. Si vous mettez en perspective l'évolution de nos recettes en 2021, il y a un maître mot qui est la stabilité. Nous allons le voir avec les différentes composantes. Comme vous le constatez sur l'histogramme, ce qui a garanti la stabilité, ce sont principalement les produits fiscaux et la reprise sous provision.

- **Les recettes des services et du domaine**

C'est symptomatique. Nous pourrions nous contenter de cette diapositive. Tout à

l'heure, je vous disais que la bonne année pour comprendre comment s'est structurée 2021 n'est pas 2020, qui était l'année du chaos lié à l'arrivée de la crise Covid et au confinement lourd, mais l'année 2018–2019. 2021 : tout est résumé ici. Vous avez une bonne illustration d'une reprise de la vie, d'une reprise des activités mais d'une reprise parfaitement incomplète. Les services ont fonctionné mais pas à leur maximum parce que les fréquentations étaient plus faibles, parce que nous avons eu des fermetures d'équipements, parce que nous avons un protocole sanitaire qui l'imposait ou qui était complexe à mettre en œuvre, parce que nous avons des inscriptions dans les associations, dans les activités périscolaires, les centres de vacances qui étaient moindres, des offres qui étaient aussi à adapter. Les recettes sont donc forcément en diminution. Je vous rappelle toujours que lorsqu'un service public se déploie, nous ne sommes pas un service marchand et quand nous avons des recettes qui augmentent légèrement, il faut penser que les dépenses augmentent toujours, si ce n'est à proportion, bien souvent toujours un petit peu plus. Ayez toujours en tête que lorsque des recettes supplémentaires relèvent des services publics, cela veut dire également des dépenses supplémentaires. Vous verrez que l'évolution des dépenses est concordante avec ce que nous vous présentons ici sur les recettes.

- Les recettes fiscales

Je vais vous épargner une nouvelle explication des conséquences de la fin de la taxe d'habitation et de la réforme du panier fiscal qui affectent les collectivités. Nous en avons parlé assez longuement. Il y a une stabilité des recettes fiscales. Vous avez un diagramme qui vous présente l'évolution globale qui intègre notamment les dotations métropolitaines. Sur la diapositive suivante, vous allez constater une double réalité : les dotations sont stables et les subventions ont eu tendance à diminuer un petit peu par rapport à l'activité de 2020 parce qu'il y avait un effet report.

S'agissant de la fiscalité, comme vous le savez, nous gardons la main sur la taxe foncière. C'est pour cette raison qu'il fallait examiner les dotations avant de regarder au global : si les dotations baissent un petit peu, cela a été compensé par la taxe foncière. Celle-ci est en augmentation, en gros, de 1,5 million non pas parce que nous avons choisi d'augmenter les taux communaux – nous n'y avons pas touché et je reviendrai dessus tout à l'heure – mais parce que nous avons des bases qui se sont élargies et une revalorisation de ces bases qui avait été décidée à hauteur de 0,2 % pour l'année 2021. L'élargissement de l'assiette de l'impôt est ce qui a en réalité structuré l'augmentation qui a compensé la baisse des dotations. Nous avons, en gros, pour résumer les choses, touché un petit peu plus de 400 000 € supplémentaires du fait des nouveaux logements et 800 000 € du fait des nouvelles structures commerciales sur la ville. Là aussi, nous le rappelons : nous avons une ville dynamique, une ville extrêmement attractive et qui est parfois victime de son attractivité. C'est un problème dont nous parlons régulièrement notamment par rapport à la pression foncière. Là aussi, j'en profite pour casser un mythe dont nous avons encore parlé récemment en conseil de quartier : quand nous avons de nouveaux habitants, ce n'est pas pour avoir plus de recettes fiscales dans les caisses de la Ville. Les nouveaux habitants utilisent les services publics et pour peu qu'il s'agisse de nouveaux habitants avec des enfants, le coût pour la collectivité est bien supérieur à ce que cela rapporte. Cependant, cela fait partie des éléments de satisfaction. Une ville dynamique est une ville qui vit, qui attire et qui peut se permettre de conserver des marges à ce niveau-là. Nous n'allons évidemment pas nous en plaindre.

▪ **Les dépenses de fonctionnement**

Nous allons retrouver exactement la même logique que pour les recettes avec un effet miroir. Il y a une petite donnée différente que j'ai évoquée en introduction : la question des ressources humaines. Je vais revenir dessus. En gros, vous voyez au travers des diagrammes présentés que l'on retrouve au niveau des dépenses de fonctionnement un niveau à peu près équivalent aux années 2017, 2018, 2019. Attention, sur l'année 2019, nous montons à plus de 88 millions d'euros mais il s'agit des fameux 2 millions d'euros de provision qui modifient l'allure de la courbe. Il y a là aussi un effet trompe-l'œil. Si vous intégrez cette réalité de l'effet trompe-l'œil en 2019, nous devrions être à 85-6 et non pas à la hauteur présentée ici. Un même résultat présente parfois une réalité différente et c'est cela qu'il faut intégrer à la fois pour l'année 2019, qui servait ici de référentiel, et pour l'année 2021. Pour les dépenses de fonctionnement en 2021, on pourrait se dire que nous sommes restés au même niveau que les années antérieures, qu'il n'y a pas d'évolution significative à présenter, mais en réalité, un même résultat peut être produit par des causes fondamentalement différentes. C'est le cas ici pour l'année 2021. N'analysez pas les dépenses en mettant de côté le fait que la structuration de celles-ci est fondamentalement différente des années antérieures. Nous l'avons rappelé en introduction en évoquant le coût persistant de la crise Covid et vous allez le voir en égrenant ici les différents chapitres qui structurent ces dépenses.

- **Les charges à caractère général**

Vous retrouvez ce que nous avons dit au niveau des recettes : une reprise de l'activité mais qui n'est pas complète avec des dépenses non ordinaires qui continuent de peser. Je l'ai dit tout à l'heure : le coût des protocoles sanitaires, les coûts liés à la crise Covid. On commençait à avoir un effet aussi significatif au niveau des fluides qui commençait à peser. Nous ne sommes pas au niveau des hauteurs stratosphériques que nous connaissons aujourd'hui. Des éléments ont été rajoutés dans le livret – cela fait l'actualité – avec la Haute-Borne où la situation devient plus qu'insupportable pour la Ville et pour les habitants : des dégradations liées aux gens du voyage qu'il a fallu solutionner, auxquelles il a fallu apporter des réponses, du nettoyage, des réparations. Tout cela pèse sur les charges à caractère général.

Le niveau de dépenses des charges à caractère général n'est pas celui des années antérieures. C'est là où nous touchons à ce fameux effet report, à cet effet cumulatif sur lequel nous avons beaucoup travaillé, anticipé et que nous avons présenté au moment du BP 2021–2022. Nous vous disions attention, le vrai choc au niveau des charges à caractère général, c'est quand nous allons cumuler les dépenses non ordinaires et qu'une année de fonctionnement normal va reprendre ; il ne faut pas s'imaginer que la crise n'aura pas produit des effets structurants, des effets durables et nous aurons une espèce de double mécanique de dépenses qui va produire du cumul dans la dépense. En 2021, nous n'y étions pas encore véritablement. Vous savez qu'en 2022, nous commençons à connaître les choses de façon plus importante. C'est en 2023 que nous allons être confrontés à une véritable difficulté. J'en reparlerai tout à l'heure.

- **Les charges de personnel**

Vous avez la singularité endogène, parfaitement assumée dans les choix municipaux, d'une dynamique villeneuve-villeneuvoise. Nous avons fait le choix de créer des postes et d'augmenter la masse salariale. Dix-sept postes ont été créés. Je les ai rappelés tout à l'heure. Ces postes sont du service public. Je rappelle aussi que ces créations de postes correspondent à une période où pendant plus de 10 ans

nous avons maîtrisé très lourdement la masse salariale avec moins d'un pour cent d'augmentation en moyenne annuelle sur les 10 années qui se sont écoulées parce que c'est le prix de la défense du service public. Aujourd'hui, nous savons que dans tous les domaines, dans tous les services, nous sommes en tension, que c'est compliqué. Évidemment, la crise Covid est venue rajouter des difficultés à cette tension, avec les absences, avec les protocoles sanitaires, avec les conséquences tout simplement d'une épidémie comme celle que nous avons connue. Nous sommes sur un niveau de dépenses qui est conséquent. Je rappelle que Villeneuve, c'est plus de 64 % de dépenses au niveau de la masse salariale, ce qui nous situe parmi les Villes les plus dépensières et nous l'assumons parfaitement car nous sommes une des Villes qui comptent le plus grand nombre de services publics. Aujourd'hui, pour être bien clair, si vous voulez déployer un nouveau service public, il faut trouver des économies et cela veut dire qu'il faut aller les chercher sur un autre service public ; nous ne pouvons pas le faire comme cela du jour au lendemain. Nous atteignons un niveau au-delà duquel il sera difficile d'aller en termes de pourcentages de dépenses. Je rappelle que les Villes de la strate ont une dépense moyenne au niveau de la masse salariale qui tourne autour de 54-55 %. Nous sommes quasiment 10 points au-dessus et nous l'assumons parfaitement. Attention, il s'agit là aussi d'un résultat en trompe-l'œil car nous avons un taux de réalisation qui n'est pas aussi performant ou en tout cas aussi ajusté que les années antérieures. Nous sommes montés sur les RH à des taux de réalisation de l'ordre de 99 % et là nous sommes à 97 % et pour les vacances, nous tombons à 80 %. Pourquoi ? Car sur des postes de vacances liés aux affaires scolaires, liés aux encadrements de centres d'accueil, de loisirs, de vacances, de colonies, nous avons des dépenses qui n'ont pas été réalisées parce que les services n'ont pas été produits comme pour une année normale. C'est pour cette raison que nous avons des taux de réalisation qui ne sont pas habituels et qui nous invitent à nous projeter sur le fameux effet cumulatif. Là, vous n'avez qu'une dépense partielle par rapport à ce qu'elle aurait dû être si nous avions eu une année de fonctionnement ordinaire. À coup sûr, vous le verrez au moment de l'année 2022, cette évolution des charges de personnel va continuer à être croissante, indépendamment de la nouvelle de revalorisation du point d'indice qu'évoquait le Maire tout à l'heure. Les courbes montrent bien le point d'inflexion en début de mandat. Nous avons une maîtrise, une évolution des effectifs sur laquelle nous avons su jouer pendant 10 ans. En 2020-2021, le point d'inflexion est amorcé et il va continuer à poursuivre sa dynamique en 2022 parce que c'est un choix politique. Nous atteignons aujourd'hui 1 458 équivalents temps plein au niveau de la Ville. La revalorisation du point d'indice va évidemment peser sur nos dépenses dans les années à venir. J'en reparlerai tout à l'heure.

- Les charges de gestion courante

Nous en avons parlé tout au long de ces différents exercices budgétaires : stabilité notable depuis 2016, mais nous aurions pu remonter plus loin. Je le dis à chaque exercice budgétaire : le monde associatif, le social, le CCAS, les subventions aux clubs, aux associations, au monde de la culture ne sont pas des variables d'ajustement. Nous n'avons pas fait d'économies sur la question et nous avons d'ailleurs des politiques qui ont été renforcées ou dont le renforcement est en cours. Nous vous les avons présentées au moment du BP 2022. Les subventions au monde associatif, à différents établissements, à différentes structures et au CCAS représentent 95 % de la dépense. Je ne vais pas être très long parce que vous connaissez notre politique en la matière.

Cela me permet d'aller directement au bilan.

- **Bilan**

Celui-ci est finalement assez original si on met en perspective ce qui a été dit puisque d'un strict point de vue comptable, le résultat de la section de fonctionnement est en augmentation. Nous avons un résultat de clôture à presque 19 millions d'euros si nous intégrons le résultat de l'exercice et les reports antérieurs. Cela nous donne une capacité d'autofinancement brute à plus de 13 millions d'euros et une capacité d'autofinancement nette à presque 8 millions d'euros. Cela veut dire que nous nous retrouvons finalement dans les mêmes eaux. Nous naviguons à peu près dans les mêmes profondeurs que les années antérieures. Je le répète, cette vision est tronquée. Il ne faut pas prendre ces chiffres de façon analytique brute. Il faut rentrer dedans pour comprendre comment se structure ce résultat. Nous avons des dépenses en attente, une reprise de la vie courante qui va peser de plus en plus et nous le verrons immanquablement lorsque nous ferons le bilan de l'année 2022. Nous avons de nombreux reports et c'est pour cette raison que nous les avons évoqués ainsi que l'augmentation des coûts d'entretien car les choses qui n'ont pas été faites, il faut les faire parfois de façon urgente et cela pèse. De plus, nous avons un contexte parfaitement imprévisible – la seule prévision est que cela n'ira pas – un contexte inflationniste extrêmement lourd, extrêmement puissant dont nous ne mesurons pas les effets. Quand je vous dis qu'il n'est pas prévisible, cela était le cas en 2021 et aujourd'hui l'inflation, qui s'est appuyée sur la vie quotidienne que chacun perçoit – et ce n'est pas la peine d'aller chercher très loin pour se rendre compte de cette réalité sur les économies – fait que le déséquilibre qui est déjà structurant dans ce résultat va s'amplifier pour l'année 2022. C'est ce que nous avons d'ailleurs essayé d'expliquer au moment du BP 2021 et du BP 2022 quand nous avons abordé la question de l'augmentation des impôts. Avions-nous besoin d'augmenter les impôts ? Oui si nous nous projetons sur un temps long. La dépense est là et je vous ai toujours dit qu'il est inévitable qu'à un moment, à Villeneuve d'Ascq, nous augmentions les impôts. Ça, c'est de façon structurante lorsque l'on se projette sur un temps moyen si ce n'est le long ; on pourrait presque dire long puisque nous n'avons pas augmenté les impôts depuis presque 15 ans à Villeneuve d'Ascq. Sur une lecture purement conjoncturelle de l'année 2021, comme on avait anticipé au moment de la présentation du BP et on a refait la même démonstration au moment du BP 2022, cela n'était pas utile parce que le choc n'était pas à coup sûr pour l'année 2021. En 2021, on le prévoyait pour l'année 2022 et nous vous avons dit en 2022 : comme la crise sanitaire se prolonge, il y a un effet report, il est assuré pour 2023. Avec ce qui vous a été annoncé tout à l'heure par M. le Maire – et vous le savez en suivant l'actualité – nous n'avons plus de questions à nous poser : nous aurons le choc en 2023 et la question se reposera de travailler sur nos recettes lors du BP 2023 d'où l'annonce qui a été faite par le Maire de créer une commission ad hoc dédiée à cette anticipation.

Vous avez ici intégré le bilan comptable. En apparence, nous avons des marges mais celles-ci sont de fausses sécurités puisque le mouvement cumulatif est très fortement dégradé depuis la guerre en Ukraine. Cela nous amène à prendre beaucoup de recul sur ce résultat et c'est pour cette raison qu'en introduction, je vous disais que je vous présenterai un compte administratif (CA) qui peut apparaître presque anachronique, presque hors du temps, en tout cas désincarné par rapport aux enjeux du moment qui nous invitent toujours à nous projeter. Je vous rappelle que l'on ne fait pas de prévisions budgétaires et que l'on n'analyse pas un exercice budgétaire sans avoir une capacité totale à se projeter à moyen et à long terme sinon cela n'a guère de sens.

Voilà pour la section de fonctionnement. Je vais enchaîner avec la section

d'investissement en étant assez rapide puisque quelques éléments saillants ont été présentés en introduction.

➤ **La section d'investissement**

Cette double présentation en histogrammes incarne bien les choses que ce soit au niveau du mandaté que du reste à réaliser : nous sommes sur une trajectoire parfaitement lisible. Vous retrouvez le cycle complet de l'investissement sur le mandat 2014–2020 avec une année 2015 où l'exécution est la plus modeste puis cela monte en puissance tout au long du mandat 2014–2020. Nous sommes audités par la Chambre régionale des comptes qui, à l'époque, statue sur une Ville – je reprends les qualificatifs du rapport – dans laquelle l'investissement est satisfaisant, dans laquelle l'investissement est soutenu, dans laquelle l'investissement est de qualité. C'était l'objectif des 100 millions 2014–2020. Si vous regardez tout de suite la séquence 2020–2021, vous voyez que nous démarrons à un niveau très conséquent avec une même logique de cycle de l'investissement qui va se reproduire et qui fera de la séquence 2020–2024, une séquence d'investissement historique sur la ville à des niveaux record. Vous le savez, nous avons quelques très, très grosses opérations structurantes. Il s'agit évidemment des travaux qui nous occupent. Nous avons plus de 24 millions d'euros qui ont été investis. Sur la diapositive suivante, vous retrouvez les grosses opérations. Nous n'avons pas tout listé. Nous avons mis celles qui étaient significatives dans la réalisation « phase d'achèvement ». C'est le cas de la vidéoprotection, du plan numérique dans les écoles ; non pas que nous n'ayons pas dépensé beaucoup dans le plan numérique des écoles mais nous le terminons. C'était une séquence de quatre années qui se terminait. Nous sommes dans le dur sur des dossiers extrêmement lourds, qui pèsent :

- le Centre-Ville : plus de 2,3 millions ;
- les deux groupes scolaires : 12,5 millions ont été investis dans leur construction en 2021 ;
- la réfection, la rénovation des quartiers Centre-Ville, du Pont-de-Bois où nous retrouvons, là aussi, des sommes conséquentes ;
- nous terminons une des phases les plus importantes du déploiement de la vidéoprotection sur la ville ;
- le patrimoine avec l'église du Bourg qui a été présentée, l'église d'Ascq qui s'achevait ;
- la Rose des vents qui commençait à peser de façon significative et qui pèsera encore plus l'an prochain ;
- la motte féodale qui démarrait, qui est lancée et qui va produire un très bel équipement culturel au niveau du parc Asnapio ;
- la transition énergétique : nous étions sur les balbutiements d'un investissement massif. Je vous rappelle qu'il va être réalisé sur les deux années à venir. Il est important de le rappeler puisque nous avons ces respirations qui ponctuent la réalité d'un investissement.

Je ne vais pas tout vous détailler. Je rappelle tout de même quelques éléments importants dans la structuration de ces dépenses. Ce qui est original sur l'année 2021 et qui est valable aussi pour l'année 2022, c'est que nous avons des postes de dépenses qui écrasent : les deux écoles, la Rose des vents. Cela pèse évidemment et il n'est pas question, lorsque l'on est confronté à une situation conjoncturelle très

fortement dégradée, de se dire on temporise et on lisse, on reporte. On peut le faire avec certaines dépenses. On peut le faire si on n'a pas engagé, si cela ne met pas en péril la structure, l'association, le club. Cela ne se pose même pas sur la question d'une école ; nous n'allons pas ne pas scolariser des mêmes sur un quartier. Nous avons donc des postes majeures sur lesquels il n'était pas possible, sauf à faire courir un risque impérieux pour la structure ou l'association, de reporter. Nous sommes engagés, nous dépensons. Nous pourrions nous dire avec le recul qu'il n'aurait pas fallu nous engager si nous avions anticipé sur une épidémie, une pandémie historique ou sur une guerre que pas grand monde n'avait vue venir au cœur de l'Europe mais la question ne se pose pas. Nous sommes engagés sur les écoles. Nous sommes engagés sur la Rose des vents. Nous sommes engagés sur la transition énergétique et il n'est pas question de revenir en arrière. Cela vous explique aussi que dans la structuration du budget 2023, nous aurons des reports parce qu'il est possible de reporter. Je rappelle qu'il avait fallu reporter des rénovations lourdes d'équipements sportifs parce qu'il était possible de ne pas s'engager. Évidemment, cela ne fait pas plaisir aux structures mais nous avons pu échanger, faire comprendre les logiques qui présidaient à tout cela. Depuis, des marchés ont pris 25 à 30 % dans les coûts de réalisation ; nous en parlerons tout à l'heure avec le dossier de la Rose des vents où je présenterai le résultat de la commission d'appel d'offres (CAO). N'allez pas croire que quand vous avez passé un marché, vous échappez aux hausses de coûts puisqu'il y a des clauses de révision des prix liées aux éléments conjoncturels qui conduisent les entreprises à venir demander davantage. Cela était tout à fait normal. Il ne s'agit pas de les mettre en difficulté ou de faire semblant. Sur l'investissement, vous avez la prospective qui se dessine à travers ce compte administratif 2021 sur la difficulté à construire 2022 et surtout 2023.

Nous avons choisi de présenter avec nos collègues Lahanissa MADI et Stéphanie LEBLANC un zoom sur les aires de jeux parce qu'il s'agit de quelque chose qui est véritablement synchrétique de toute une série de politiques publiques. Elles vont vous l'expliquer. Il ne s'agit pas d'un point particulier, d'un point isolé de nos politiques publiques. Vous retrouvez toute la philosophie de la politique et de la feuille de route programmatique à travers ces aires de jeux.

M. le Maire, je vous rends la parole pour que vous la donniez à Lahanissa et Stéphanie.

Gérard CAUDRON, Maire

Qui commence ? Stéphanie. À toi.

Stéphanie LEBLANC, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Il m'incombe de vous présenter ce soir notre politique en matière d'aires de jeux. Quelques chiffres : notre ville dispose de 248 jeux répartis sur 78 aires dont 49 sur l'espace public et 29 dans les écoles et les centres d'accueil et de loisirs équipés. Je vous invite d'ailleurs à aller sur le site internet de la Ville pour avoir une cartographie des aires de jeux et vous constaterez que tous les quartiers y sont représentés.

Tout d'abord, quelques éléments introductifs. Par définition, une aire de jeux engendre un budget onéreux : environ 130 000 € en fonctionnement par an pour les contrôles, la maintenance périodique et les réparations ainsi qu'environ 150 000 à 200 000 € en investissement pour des rénovations. Les coûts d'entretien et de rénovation coûtent donc cher. À cela s'ajoutent des nuisances souvent sonores qui

font d'ailleurs l'objet de réclamations régulières de la part de riverains et ce dans différents quartiers. Pour ces différentes raisons, certaines Villes ont fait le choix de faire des économies dans ce domaine voire de laisser à l'abandon certaines aires. Ce n'est pas le nôtre. Nous allons à l'encontre de ce contre-modèle social et refusons donc l'individualisme. Nous avons tous connu une autre réalité sociale où les enfants jouaient dans la rue ou sur les routes. Cela n'est plus le cas aujourd'hui ou du moins cela est amoindri grâce à notre politique volontariste que je vais décliner en quatre axes :

- Premier axe : un objectif de service public de qualité offert à Villeneuve d'Ascq. Notre choix est l'optimisation ; optimisation des aires de jeux existantes pour les rendre attractives. Cela peut être de la rénovation, une mise en accessibilité PMR, l'augmentation des offres ludiques pour diversifier ou compléter des offres déjà existantes, l'élargissement des tranches d'âge, parfois la mutualisation des espaces afin de regrouper les aires de jeux des petits et des grands dans des espaces communs ;
- Deuxième axe : assurer la sécurité aux utilisateurs de trois manières : par des contrôles nombreux avec des tests de conformité, par des actions curatives, par exemple par le remplacement de pièces détachées ou des morceaux de sol souple et par l'utilisation parfois de la vidéosurveillance pour lutter contre des dégradations ;
- Troisième axe : créer ou renforcer le lien social. Notre choix, une fois de plus, est de créer des lieux conviviaux, familiaux, dans un cadre paysager agréable et préservé où la notion du vivre ensemble prend toute sa place. Je me permets un petit aparté. Je pense au géographe Armand FREMONT qui a développé cette notion d'espace vécu en l'opposant à la notion d'espace perçu. L'espace vécu comprend l'espace des pratiques quotidiennes, donc l'espace de vie, mais aussi l'espace des interrelations sociales, ce qui crée l'espace social, le lien social. Les personnes qui se rendent dans nos aires de jeux sont alors dans une dynamique d'appropriation de l'espace et de création de lien social, et ce notamment dans les aires de jeux inclusives. J'y reviendrai d'ici peu.

Quelques références pour illustrer mes propos :

- l'aire de jeux des Chercheurs dans le quartier du Château qui date de 2017. Elle représente l'axe de service public avec l'augmentation des offres ludiques. Comme vous pouvez le constater : un trampoline, une structure, une balançoire, des jeux de grimpe mais aussi des agrès fitness. L'offre est très diversifiée. Dans cette aire, il y a aussi une mise en accessibilité PMR puisqu'une grande rampe PMR a remplacé plusieurs escaliers. Il y a également eu une mise à niveau des sols amortissants par rapport aux cheminements ;
- l'aire de jeux de la Coulée-Verte dans le quartier la Cousinerie date de 2017. Elle propose un patrimoine végétal de qualité. Il y a un cadre arboré avec des déboisements et des cheminements rénovés et aussi un cadre paysager avec des plantations qui ont été ajoutées et surtout des arbres qui ont été maintenus ;
- l'aire de jeux Bois-Lepers dans le quartier Sart-Babylone qui date de 2018. Elle représente la mutualisation des espaces que j'évoquais tout à l'heure puisqu'il y a eu un élargissement des tranches d'âge. Avant, les jeux concernaient des enfants de un à six ans. Désormais, l'offre

propose des jeux pour des enfants âgés de un à quatorze ans. Il y a également eu la mise en place d'une caméra de surveillance à proximité de l'aire de jeux ;

- l'aire de jeux Vantorre dans le quartier de la Résidence qui date de 2019. Il s'agit d'un autre exemple de mise en accessibilité PMR et aussi de l'utilisation de couleurs marquées et d'enrobé clair pour absorber la chaleur. Cette aire a fait l'objet d'une rénovation globale à la suite d'actes de vandalisme. Il y a donc une caméra à proximité. Cela illustre la politique et l'axe de sécurité ;
 - l'aire de jeux Abbé-Lemire à Ascq qui date de 2020. Comme vous le constatez, elle se situe dans un espace très contraint. Malgré cela, il y a eu une augmentation des offres ludiques avec des structures plus grandes et la création de jeux désormais pour des plus petits, ce qui est plutôt rare, pour des enfants âgés de un à quatre ans. Vous constatez également des sols amortissants colorés et un patrimoine végétal préservé ;
 - l'aire de jeux des Verts-Tilleuls que Sylvain ESTAGER évoquait tout à l'heure dans le quartier de l'hôtel de ville. Il date de 2021. Je rappelle que c'est dans le cadre du projet Grand-Angle et que cela sert nos quartiers prioritaires. Il y a également une accessibilité PMR avec la création d'une seule et unique plate-forme pour limiter les problèmes d'accessibilité. Cela illustre parfaitement aussi notre politique de lien social et aussi de multiculturalisme avec, il y a eu 10 jours, la Fête du thé où avec certains collègues, nous avons pu constater que des enfants jouaient et pouvaient profiter de l'aire jusqu'à minuit. Il était extrêmement réjouissant de voir cela. J'en profite d'ailleurs pour annoncer que le 17 septembre aura lieu l'inauguration des Verts-Tilleuls et du centre social du Centre-Ville avec un temps fort autour des cultures urbaines avec du slam, des tags, du jump, etc. Au mois de septembre, il y aura un autre temps fort dans le quartier du Pont-de-Bois autour de l'école Joséphine-Baker et aussi du square Brassens avec un festival probablement de musiques du monde ;
- Quatrième axe : la politique inclusive. Les travaux de l'aire de jeux la Tarentelle dans le quartier du Triolo auront lieu de septembre à novembre de cette année. C'est l'exemple le plus probant puisqu'il y a eu une commission communale d'accessibilité et pour la première fois un atelier de concertation avec différents partenaires : trois associations (Handifac, ABLAV et Voir ensemble). Cela a permis de créer des plans avec certaines informations en relief pour des personnes déficientes visuelleS, de réfléchir à l'accessibilité avec des jeux et des cheminements pour faciliter l'autonomie, de créer un outil pour aider à l'interaction et à la compréhension du projet. Ce projet est passé en CAO il y a peu pour un budget d'environ 260 000 €. J'insiste sur la singularité de cette future aire car hormis le handicap moteur, des jeux ont été pensés et vont être mis en place pour des enfants souffrant également de handicaps cognitifs, sensoriels et psychiques. Lahanissa MADI précisera mes propos d'ici peu.

Ainsi, notre politique « aires de jeux » appartient à un bien commun en lien avec quatre axes : le service public, la sécurité, le vivre ensemble et l'inclusif. C'est un espace qui peut être considéré de stabilité et du moins accessible à tous. Les maîtres mots sont donc optimisation de l'espace, appropriation des espaces et

mutualisation de ces espaces. Enfin, nous sommes aussi dans une logique multiforme puisque nous aurions pu développer encore d'autres exemples ; je pense à notre politique en faveur des jeux avec la Nuit du jeu qui se tiendra probablement, selon la situation sanitaire, fin octobre. Elle sera complétée cette année de jeux inclusifs avec des jeux adaptés à tous types de déficience. Comme vous pouvez le constater, l'effcience est de mise avec un travail quantitatif et qualitatif de nos services. J'en profite pour remercier tout particulièrement Julien DEVIENNE. Je laisse le soin à Lahanissa d'étayer mes propos. Merci de votre écoute.

Gérard CAUDRON, Maire

En regardant le déroulé, je revoyais ce bandeau qui symbolise bien notre Ville et je demandais qui précisément l'avait conçu puisque nous l'avons fait en interne. Il s'agit d'un maquettiste qui nous a quittés il y a quelques mois. Il est vrai que c'est une signature. Nous avons souvent des logos mais là nous avons une signature qui est tout à fait à l'image de cette Ville. C'est pour cette raison que je posais cette question et que je n'ai pas entendu la fin de ton intervention. Je pense que tu as tout bien résumé. Comme tu le disais, pour les Verts-Tilleuls, c'est extraordinaire. Même sans la Fête du thé, c'est tout de même très rare le nombre d'enfants avec leurs parents qui sont sur cet espace à n'importe quel moment du dimanche ou du samedi. De plus, nous n'avons aucun problème par rapport à d'autres endroits et surtout d'autres personnes. Il est vrai qu'il n'y a pas de voisins immédiats. Pour certaines personnes, un enfant qui éclate de rire devient un sujet de délinquance.

Lahanissa, à toi la parole.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Merci M. le Maire. Bonjour chers collègues. Mesdames, Messieurs, je vais vous parler d'une expérience particulière et entre autres de la rénovation de l'aire de jeux la Tarentelle dans le quartier du Triolo. Il s'agit d'une rénovation qui s'inscrit dans le cadre de notre Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) puisque, en tant qu'installation ouverte au public, il était prévu dans le diagnostic de pouvoir mettre en accessibilité cette aire de jeux. Nous allons très loin dans cette mise en accessibilité. Je vais vous expliquer pourquoi et comment.

Permettre à tous les enfants de jouer sur une aire de jeux sans aucune discrimination d'ordre physique, sensoriel ou mental n'est pas si simple. La mise en œuvre peut être plus complexe qu'il n'y paraît comme vous le verrez. Cela est certes compliqué mais pas impossible si on en a la volonté politique comme nous l'avons et si on y met les moyens financiers. Pourquoi des aires de jeux inclusives ? Parce que le jeu est vital pour l'évolution des enfants, parce qu'il est pratiqué spontanément par l'enfant dès son plus jeune âge, qu'il participe à son épanouissement et à son équilibre psychologique et qu'il est primordial de considérer que tous les enfants ont le droit de jouer y compris ceux en situation de handicap temporaire, permanent, visible voire invisible. Pour réussir une aire de jeux inclusive, il faut surtout prendre en compte le handicap dans son ensemble. La compréhension du handicap est une des clés essentielles pour faire d'une aire de jeux un succès auprès des enfants mais également auprès des familles et des personnes qui accompagnent ces enfants.

Le plus visible est le handicap physique ou moteur avec ou sans troubles associés ; des troubles de dyspraxie, des troubles de coordination des mouvements, des troubles de repérage dans l'espace et dans le temps. Le plus visible est donc le handicap moteur qui recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale des membres inférieurs et/ou supérieurs. On ne parle pas

uniquement des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, on peut aussi penser à des personnes qui seraient momentanément plâtrées pour X ou Y raison, des personnes qui se déplaceraient en béquilles également, pour dire que la difficulté motrice n'est pas simplement liée au fauteuil roulant.

Il y a également la personne qui souffre d'une entrave, de déficience visuelle avec une cécité qui peut être partielle ou totale et qui génère dès lors un handicap visuel. Au titre des handicaps sensoriels, on a également le handicap auditif et là, je peux parler des personnes qui sont appareillées, qui ont des prothèses et pour qui le handicap peut s'accompagner de difficultés à oraliser. Enfin, le handicap mental ou intellectuel, qui est le plus important par rapport aux autres handicaps, est une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

Il est donc important que de la conception à l'aménagement toutes les étapes du projet soient réfléchies pour garantir des activités ludiques et fonctionnelles. Il est aussi fondamental que les enfants en situation de handicap se sentent en confiance et en sécurité physique et psychologique sur l'aire de jeux et il faut bien évidemment qu'il en soit ainsi pour les parents car je pense que si cela n'est pas le cas, ceux-ci auront du mal à laisser leurs enfants fréquenter ces aires de jeux.

Accessibilité pour tous : enfants, parents et accompagnants. Cette aire de jeux sera pour tous y compris les personnes en fauteuil roulant. Toutefois, on peut également être un enfant en situation de handicap mais aussi parent en situation de handicap. Cela donnera l'occasion à des parents, quelle que soit la nature du handicap, de pouvoir accéder aux jeux, y conduire leur enfant, le poser sur le jeu mais également le surveiller comme tout autre parent ; parent à part entière même en situation de handicap. Il est aussi important que les parents puissent vouloir sortir en famille avec leurs enfants et que tous puissent jouer ensemble sans laisser de côté l'enfant en situation de handicap. Il y a des enfants en situation de handicap qui sont dans des structures la journée et qui rentrent le week-end en famille et souvent, il y a des parents qui disent à leurs enfants on ne peut pas aller jouer à l'aire de jeux car tu sais bien que ton frère ou ta sœur ne peut pas y aller. Je pense que ce que nous faisons permettra à des enfants de sortir avec leurs frères et sœurs en famille.

Ici, vous avez une rénovation qui est principalement basée sur une accessibilité certes normée mais qui privilégie toujours l'usage. Je vous parle souvent de haute qualité d'usage. Pour moi, c'est un incontournable. Il s'agit d'une rénovation moyennant un coût global de 265 500 € pour une aire de jeu accessible à tous (enfants, parents et accompagnants ainsi que les aidants) comprenant sept jeux dont quatre adaptés. Il y a des jeux pour tout le monde mais bien évidemment les jeux adaptés pourront être également utilisés par les enfants qui ne sont pas en situation de handicap. Il y a également des cheminements contrastés que je vous montrerai ensuite, une bande de guidage pour optimiser l'autonomie et comme l'a dit tout à l'heure ma collègue Stéphanie, un dispositif innovant d'aide à la concertation.

Sur la slide suivante, vous avez quatre jeux adaptés. Sur la photo à gauche, on voit une personne sur un trampoline au ras du sol. On voit qu'il s'agit d'une personne polyhandicapée qui pourra avoir les sensations que peut avoir un enfant valide sur un trampoline. J'avoue très franchement que lorsque j'ai vu cela, j'ai dit que j'avais aussi envie d'essayer. Je ne sais pas si cela sera possible. En haut à droite, vous avez une balançoire nacelle pour permettre à des enfants qui ne peuvent pas tenir assis de rester allongés et de pouvoir néanmoins être balancés. En bas à gauche, vous avez des tubes de discussion. Il s'agit d'un jeu ludique interactif pour permettre à des enfants d'échanger, de chanter, de parler et d'écouter. Ensuite, vous avez une

jeep toboggan – je vois plutôt un tracteur – qui permet à un enfant en fauteuil d'accéder au jeu. Nous aurons une aire de jeu qui sera fonctionnelle et qui permettra à bon nombre de personnes de pouvoir s'orienter et se repérer dans l'espace.

Sur la slide suivante, nous mettons en évidence un cheminement qui est symbolisé par un liseré noir. Cela s'appelle une bande de guidage qui sera bien contrastée par rapport aux autres modes de circulation. Cela permet aux personnes déficientes visuelles qui se déplacent avec une canne de pouvoir intégrer l'aire de jeux. Vous voyez que la bande de guidage commence bien avant l'entrée de l'aire de jeux afin de permettre aux personnes de la détecter bien avant. Vous voyez également que ce liseré est entrecoupé d'espaces libres qui, à droite ou à gauche, reprennent la bande de guidages. C'est pour orienter les personnes déficientes visuelles en les informant qu'à cet endroit il y a un jeu. Il est important que cet espace soit libre pour leur permettre de changer de direction.

Comme nous avons une aire de jeux qui se veut fonctionnelle, il nous appartiendra aussi de communiquer en audiodescription dans la *Tribune* et sur le site de la Ville, pour permettre aux personnes concernées d'anticiper leur sortie et de savoir comment se repérer sur le terrain avant d'y aller.

Enfin, sur la slide suivante, nous avons un outil d'aide à la concertation. L'originalité de cet outil est qu'il a été pensé par le service mission accessibilité en partenariat avec les membres de la commission communale pour l'accessibilité, l'association Handifac, qui est une association d'étudiants, ainsi que la ludothèque. L'objet de cet outil : il s'agit d'une planche d'un mètre sur un mètre en métal sur laquelle on va déposer un plan. Sur celui-ci, différents objets, qui peuvent être des Lego, des tubes en bois, des velcros, du papier à poncer, seront aimantés. Cela permet aux personnes en situation de handicap visuel de pouvoir appréhender l'espace par le toucher. Il y a un article sur ce sujet dans la *Tribune* dans lequel nous parlons d'urbanisme du bout des doigts. Il s'agit d'une expérience qui a été appréciée à la fois par les plus jeunes et les moins jeunes qui ont aimé de pouvoir mieux comprendre un plan que lorsqu'on le projette simplement sur un écran. Il s'agit d'un outil qui n'a pas coûté cher et qui permet à tous, que l'on soit ou pas en situation de handicap, d'appréhender un espace, un outil que pourraient s'approprier à la fois le service urbanisme ainsi que celui de la VEEP. On peut faire des choses sans nécessairement dépenser trop d'argent. Bien évidemment, cette aire de jeux va coûter plus que les autres puisque les jeux adaptés coûtent plus cher.

En conclusion, je voulais dire que nous avons pensé à tout le monde. Nous avons veillé à ne négliger aucun détail. Tous les enfants de l'âge de six mois jusqu'à 14 ans pourront fréquenter cette aire de jeux dite inclusive qui est, pour nous, un moyen de sensibiliser aussi le public à la différence et à la tolérance, ainsi qu'une manière de montrer dès le plus jeune âge l'importance du bien vivre ensemble. Merci pour votre attention.

Gérard CAUDRON, Maire

Un grand merci. Je me faisais la réflexion en discutant avec M. BAROTTE, directeur général des services, que je ne connais pas beaucoup de communes où on pourrait avoir ce type de présentation et éventuellement de débat. Je dois même dire que je n'en connais pas. Cela est aussi lié à notre histoire, à nos gênes, à la place du handicap à Villeneuve d'Ascq. Philosophiquement – on est d'accord ou pas avec moi mais que tout le monde sache au moins pourquoi tout cela – le point de départ est l'enrichissement par la différence : cesser de traiter le problème de la différence dans la vie comme étant lui-même un handicap qu'il faut essayer de compenser ou de

réparer. Pour nous, y compris dans l'ouverture de nos services publics, c'est parce que c'est enrichissant pour la personne qui a un handicap mais cela est enrichissant aussi pour tous les autres qui l'entourent. Une société n'est prospère, n'est riche, que par la différence. Je ne voudrais pas jouer les rabat-joie et les professeurs d'histoire sur les pharaons par exemple mais le fait de vivre entre soi vous condamne à disparaître. C'est l'addition, le contact, le mélange de différences qui fait la vie sinon, d'une manière ou d'une autre, elle s'affaiblit puis elle s'éteint.

L'autre élément qui est important et que nous pouvons tous, à un moment donné comme Sylvain ESTAGER ce soir ou moi pendant quelques semaines, être confrontés à un problème d'opération, de handicap, de chute, d'accident. Tout ce que nous rendons accessible l'est à un moment donné à tout le monde, ne serait-ce qu'à cause du vieillissement où les escaliers sont difficiles à monter. Si on veut qu'il y ait là aussi un mélange de générations, qu'il n'y ait pas de rupture supplémentaire quand on est touché par un problème de vieillissement ou un problème de santé ou un problème d'accident, il faut que la Ville soit au rendez-vous. Stéphanie LEBLANC a bien eu raison de le dire : il est vrai que si vous faites un référendum d'initiative populaire pour demander si nous devons faire des terrains de jeux, vous aurez une majorité de non car ceux qui vont répondre seront ceux qui en ont un à côté chez eux et qui ne supportent pas les cris ou les rires des enfants. J'ai la même chose à côté des cours d'école. Vous avez parfois des pétitions parce qu'il faudrait laisser les enfants à l'intérieur car quand ils sont dans la cour ils font du bruit. Nous sommes tout de même dans une société qui devient complètement folle. Nous n'avons pas fait ce choix car justement la différence et la vie entre personnes différentes s'apprennent dès l'enfance. Si l'on veut ensuite éviter des guerres civiles ou des guerres de communautés, il faut que les enfants jouent ensemble et que leurs parents viennent ensemble discuter entre eux. C'est ce qui se passe. Comme je le disais : allez voir ce qui se passe aux Verts-Tilleuls. Je rappellerais tout de même à ceux qui s'interrogent sur Grand-Angle et sur le nouveau Centre-Ville que les deux grands investissements faits en premier sur le centre-ville en dehors des voiries sont un centre social et les Verts-Tilleuls dont je rappelle aussi que si je ne l'avais pas sauvé dès 1977 dans les projets de l'ÉPALE, il y aurait des immeubles à la place. Il a fallu se battre. Même quand nous avons fait la rénovation, ils avaient réussi à me recoller un petit immeuble juste sur le coin après le centre social. C'était tellement beau. Vous savez, c'est un combat de toujours. Je le dis pour ceux qui seront là dans quelques années : méfiez-vous quand il y a un os à ronger quelque part, il y a toujours des quantités de chiens qui auront envie de le ronger. Donc, rien n'est jamais totalement acquis.

Tu vas conclure.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Voilà, je vais faire le bilan des deux sections et conclure avec un tout petit point sur les économies d'énergie.

Le bilan financier est assez rapide à faire. Je ne vais pas m'attarder dessus. Vous avez un résultat de clôture pour la section de fonctionnement à hauteur de 18,9 millions. Sur la section d'investissement, vous avez des besoins déficitaires à un peu plus de 10 millions d'euros. Cela vous donne le résultat disponible de 8,5 millions d'euros.

Quelles perspectives pour ces 8,5 millions ? D'abord, parce que cela est réglementaire et que nous devons de le présenter : la dette. Il s'agit d'une mise au point réglementaire indispensable pour comprendre la prospective. Je serais très

court parce que vous connaissez la situation d'une Ville peu endettée avec un encours de dette qui est stabilisé de longue date autour des 40 millions d'euros avec des respirations selon les années ; cela dépend de la part du compte administratif que l'on affecte. Vous savez que la Ville est peu endettée, que selon les indicateurs nous avons toujours le même constat : la Ville est deux fois moins endettée que celles de la même strate. Que ce soit ici sur un encours de dette par rapport aux recettes de fonctionnement ou un encours de dette par habitant, vous retrouvez peu ou prou les mêmes ratios. C'est donc cela qu'il faut avoir en tête.

Cela me conduit à la conclusion qui met en perspective ce que nous avons dit en propos introductif : habituellement, on a tendance à dire sur des années de fonctionnement ordinaire qu'une partie de ce qui sera dégagé comme excédent au moment du compte administratif sera affectée à la réduction de l'emprunt. Ici, comme je vous l'ai dit, le compte administratif présenté est quelque part anachronique et ne correspond pas aux enjeux du moment. Nous avons aujourd'hui une réalité de crises : une crise sanitaire, une crise géopolitique, une crise climatique, une crise sociétale, sociale avec un puissant mouvement de colère lié à l'inflation, aux difficultés à boucler les fins de mois. Tout se conjugue et cela interroge sur ce que nous ferons de ces 8,5 millions d'euros. Comme je vous l'ai dit, il y aura assurément des nouveaux besoins, des nouveaux ajustements à faire en investissement comme en fonctionnement au niveau du BS. Tout à l'heure, nous parlions de l'augmentation de 3,5 % sur les grilles indiciaires et cela est une bonne chose comme M. le Maire l'a rappelé. Cela nous conduit à avoir une projection à plus de 2 millions d'euros de dépenses supplémentaires au niveau de la masse salariale pour l'année prochaine : 1,6 million simplement du fait de ces 3,5 % puis on rajoute les mesures catégorielles que nous avons évoquées au moment du BP et qui rentreront à plein régime lors de l'année prochaine. Rien que pour cela, il faut imaginer que pour la masse salariale à périmètre constant il y a plus de 2 millions d'euros à trouver. Nous aurons d'ailleurs au BS peut-être un ajustement à faire puisque l'incidence que nous avons calculée de la mesure d'ici la fin de l'année sera entre 750 000 et 800 000 € pour les six mois qui vont nous concerner sur l'année 2022.

Nous aurons le choc cumulatif qui a été évoqué. Dans l'hypothèse où tout irait bien au niveau sanitaire et vous savez bien, si vous suivez l'actualité, qu'il y a tout de même une inquiétude. Dans l'hypothèse où la vie continuerait à reprendre, nous aurions un fonctionnement supplémentaire ordinaire de nos services et de nouvelles dépenses qui seraient toujours liées à la crise ainsi qu'à de nouvelles pratiques qu'il va falloir consolider. Comme nous avons travaillé sur la santé mentale, sur les dispositifs d'accompagnement, il est évident que nous n'allons pas arrêter du jour au lendemain. Ce sont de nouvelles politiques qui sont heureuses, qui sont porteuses, qui sont nécessaires et qui alimenteront ce choc cumulatif.

Puis, vous aurez la question de l'énergie qui va peser très lourdement. Je prendrai juste deux minutes pour vous présenter au travers de deux diapositives un point d'étape sur ce qui a été fait et qui justifiera ce que le Maire a annoncé tout à l'heure : la création d'une commission ad hoc. Vous savez que nous avons eu, dès lors que nous avons pris la mesure des conséquences de la guerre en Ukraine et d'une explosion des coûts des fluides, une réalité qui s'est imposée à nous et que nous avons tout de suite travaillé dans le cadre d'une urgence à traiter la question sur le budget des fluides. Tout ce que je dis est évidemment valable sur la dimension financière mais aussi sur le bilan carbone ; cela est paradoxalement ou cruellement l'effet positif de la chose. Nous avons un budget « fluides » qui a explosé en 2022 par rapport à l'année 2021. Là, nous sommes sur ce qui a été budgété avec une anticipation par rapport aux prix du marché. Attention, cela peut encore dérapier en

cours d'année. Nous pouvons être bien au-delà.

Quelle est la force de la Ville par rapport à cela ? Ce sont les actions qui ont été engagées de longue date. Vous vous rappelez l'exemplarité reconnue au niveau national et international de la Ville sur l'éclairage public : économies d'énergie, sobriété énergétique, qualité de la rénovation. Nous sommes partis sur un équivalent au niveau de la télégestion et nous avons des équipements qui sont très largement équipés. Les deux tiers des chaufferies sont en télégestion. En réalité, nous avons à peu près 120–130 chaufferies sur la ville et c'est 80 % de la dépense énergétique qui est en télégestion. Celle-ci nous permet une télémessure qui est capable de mesurer la dépense énergétique de l'équipement, un téléajustage permettant d'intervenir à distance avec un pilotage informatique, un télécomptage qui mesure concrètement quelle est la dépense (au-delà des télémessures, le logiciel permet de faire le lien entre la température et ce que cela dépense réellement) ainsi qu'une téléalarme permettant de voir s'il y a une fuite, un débordement, un usage qui n'est pas conforme à ce qui a été programmé. Il s'agit d'une force de frappe pour agir efficacement. Nous avons présenté le marché global de performance énergétique. Comme vous le savez, nous terminons l'amélioration de tous nos équipements en termes de télégestion et nous cherchons à faire de Villeneuve d'Ascq un laboratoire majeur au niveau national avec un mix énergétique, avec des économies à réaliser sur la production et l'usage. Cette culture et cet équipement déjà en place nous ont permis d'agir efficacement. Nous avons baissé d'un degré toutes les températures qui étaient programmées en mesure d'urgence et en particulier dans les piscines.

Je pourrais faire un petit zoom sur les piscines. Nous avons décidé de baisser d'un degré les températures dans les piscines. Si vous êtes allés à la piscine récemment, vous l'avez peut-être ressenti. À Villeneuve, il se trouve que nous avons un usage récréatif très important de nos piscines. Nous ne sommes pas dans les usages sportifs. Nos piscines sont très chaudes parce que l'on a un usage plus récréatif que sportif. Si vous allez à Marx-Dormoy à Lille, vous nagez pour vous réchauffer et c'est une bonne chose pour pratiquer du sport. Quand on a un usage familial, cela coûte plus cher car il faut chauffer davantage. En baissant simplement d'un degré, nous avons déjà gagné 7 % en termes de consommation énergétique. Cela représente à peu près 500 kWh année par piscine et peu ou prou aux alentours de 8 000 € ; si on doit se projeter sur cette économie qui a été mise en œuvre immédiatement.

Dans la présentation de Stéphanie LEBLANC et de Lahanissa MADI tout à l'heure, on parlait d'un bien commun, d'un usage social original à Villeneuve d'Ascq. Ça, c'était en investissement. Mais, en fonctionnement aussi : si vous allez dans nos piscines, nous sommes une des rares Villes qui conservent une pratique très ancienne qui est celle des bébés nageurs. Les bébés nageurs – on apprécie ou pas – cela a un coût énorme. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de faire prendre plus de 6° au petit bain du Triolo ; 200 m³ à chauffer en une nuit pour le monter à 32–33° afin de pouvoir mettre un bébé et ses parents dans la piscine. De plus, il y a un accompagnement très lourd en termes de personnel puisque vous avez des personnels qui accompagnent, qui suivent, qui sécurisent au maximum, qui sont souvent dans le bassin avec les enfants et les parents. Il s'agit d'un bien précieux. Il y a beaucoup de Villes qui y ont renoncé tout comme aux aires de jeux. On fait disparaître, on oublie que cela existe. Cependant, si nous avons une telle qualité d'apprentissage et de sensibilisation à l'élément aquatique à Villeneuve d'Ascq, c'est aussi avec ça. Pour ceux qui ont pratiqué, il y avait à chaque une satisfaction totale des parents. Il y avait d'ailleurs des gens qui venaient de loin pour intégrer les bébés nageurs de Villeneuve d'Ascq car c'est quelque chose de très singulier. Là aussi, on est tellement habitué à ça, cela fait tellement partie de l'ADN villeneuvois, que l'on

finit par l'oublier.

Nous allons vous proposer dans les réflexions sur les pistes d'économies d'énergie d'interroger une série de dispositifs. Il ne s'agit pas de renoncer à ce type d'exemple mais de prendre la mesure de tout ce qui existe pour rationaliser, pour aller plus loin. Ces rationalisations, nous les aurons aussi sur l'usage des piscines. Là, nous avons choisi une alternance d'ouverture sur juillet et août parce que les taux de fréquentation n'étaient pas satisfaisants. Il fallait rationaliser : 65 000 € d'économies. Cela imposera peut-être, si on va au Triolo habituellement, d'aller à Babylone. Nous avons fait un choix de ne pas diminuer l'offre de service public mais il faudra modifier un peu les usages. On ne laisse pas la piscine ouverte quand on a une vingtaine d'usagers dedans ; cela n'est pas rentable. Cela permet d'optimiser les fluides tout en préservant une qualité de service public et d'offre. Nous ajustons à l'usage. Attention, nous ne créons pas la pénurie pour diminuer l'usage mais nous ajustons à l'usage quand il y a moyen de le faire.

Ce sera la même chose sur les mesures à venir. Cela est déjà en cours. Les courriers sont déjà partis ou vont partir. Nous allons interroger le degré de chauffe, les horaires des salles de sport. Nous allons nous remettre à pratiquer du sport dans des salles moins chauffées. Cela est inévitable. Nous aurons des campagnes d'information lourdes sur les économies d'énergie, sur la responsabilisation. Il y aura aussi une réduction du parc de véhicules des agents municipaux. Cela a déjà commencé. Là aussi, nous mutualisons encore davantage. Il y a un travail très fin qui est fait voiture par voiture pour élargir les pools, pour mutualiser et rationaliser tout cela. Un plan de déplacement des personnels sera dressé sur lequel nous allons greffer une invitation à utiliser, à inventer des modes alternatifs de déplacement, à moins utiliser la voiture, à valoriser les déplacements pédestres, à vélo, à vélo électrique, en trottinette. Nous demandons aux agents de nous proposer, de faire différemment et nous mettrons les moyens en investissement de façon à réduire l'empreinte carbone mais aussi, comme vous l'avez compris, la facture énergétique.

Ce petit zoom sur l'énergie est pour vous expliquer ce que nous sommes en train de faire en lien avec la somme qui sera à traiter au moment du BS issue de ce CA 2021 puisque nous allons vers des temps qui sont plus que compliqués. Les budgets 2023 pour toutes les collectivités vont être d'une difficulté majeure à construire. C'est du jamais vu. Nous aurons des usages à modifier. D'une certaine façon, il faut profiter de cette temporalité pour accélérer encore sur l'urgence écologique parce que l'on sait historiquement – c'est une espèce de paradoxe cruel – que tous les progrès sociétaux ont connu une accélération dans les temps de crise majeure ou à l'issue de ces crises. Aujourd'hui, il est beaucoup plus facile de faire modifier un usage, d'expliquer à un usager que l'on va moins chauffer quand ce même usager va à la pompe et est confronté à un litre de carburant qui va peut-être atteindre les trois euros. Là, il comprend que les enjeux de sobriété énergétique, de maîtrise de bon usage ne sont pas pour demain, ne sont pas pour les autres mais concernent tout le monde. Quelque part, nous allons nous inscrire dans cette logique : conjuguer l'urgence climatique à l'urgence financière, à la crise géopolitique.

C'est pour cette raison que, comme le Maire l'a dit, nous allons créer cette commission ad hoc qui va nous permettre d'évaluer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, comment on amplifie, comment on corrige, comment on arrive à mettre en place des nouveaux usages, comment on réfléchit à la prospective financière, à la culture de la recette, à l'augmentation éventuelle des impôts, aux ajustements par rapport aux investissements parce que, comme nous le verrons avec le dossier de la Rose des vents tout à l'heure en CAO, quand vous avez un

dossier qui connaît une hausse plus que significative de son incidence financière avec des tarifs qui augmentent à hauteur de 30 %, cela nous invite forcément à réinterroger toutes les prospectives, toutes les trajectoires qui avaient été définies lors des BP antérieurs.

C'est ce que j'avais à vous dire pour cette conclusion. Nous engageons donc une séquence qui va être compliquée, qui va être lourde mais qui sera intéressante parce que, je le répète, à Villeneuve d'Ascq nous avons encore la chance de pouvoir faire de la politique parce que nous avons des finances qui sont saines et qui nous dégagent des marges de manœuvre. C'est ce que l'on dit traditionnellement au moment du DOB et que nous disons plus que jamais au moment de ce compte administratif. Voilà M. le Maire, je vous rends la parole.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain. En principe, le Maire sort au moment du vote mais moi, je préfère sortir avant le débat et laisser présider.

Un point simplement : tu as évoqué au niveau du BS peut-être des nécessités de rajouts. Dans ceux que j'espère qu'il ne faudra pas faire, c'est ce qui se passerait dans l'hypothèse d'une septième ou une huitième vague – la septième est commencée – qui supposerait de refaire des vaccinations massives en dehors des professionnels ; l'autre solution étant de pouvoir davantage vacciner à l'unité, ce qui permet aux médecins, aux pharmaciens de vacciner. Cependant, si nous n'avions pas ces vaccins et qu'il fallait à la rentrée de septembre – souhaitons que non – faire les mêmes centres de vaccination, il suffit de regarder ce que cela nous a coûté l'année dernière pour voir ce qu'il faudrait rajouter durant le dernier trimestre, puisque nous n'avons pas budgété cela cette année. Il s'agit d'un des points dont j'espère nous n'aurons pas besoin mais nous ne pouvons pas l'exclure aujourd'hui.

Maryvonne, tu prends la présidence.

M. CAUDRON passe la présidence de la séance à Mme GIRARD à 20 h 33.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Y a-t-il des interventions ? Mme SEGARD et Mme BARISEAU. C'est tout ?
Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci Mme GIRARD. Bonsoir à toutes et tous. Je vais être assez brève sur ce compte administratif. Merci pour cette présentation...

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il a tout de même fait beaucoup d'efforts pour venir. Donc, si vous êtes brève, c'est bien.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Bon rétablissement par avance. Merci pour ces présentations, que ce soit celle plus générale du compte administratif ou celle à deux voix sur les aires de jeux, qui étaient intéressantes. À plusieurs reprises, il me semble, M. ESTAGER, vous avez dit que ce compte administratif pouvait paraître un petit peu déconnecté des enjeux d'aujourd'hui et il me semble aussi que vous avez dit désincarné. Il est vrai qu'il s'agit

d'un document budgétaire qui est désincarné, peut-être par nature car ce sont beaucoup de chiffres et cela n'est pas forcément très facile à appréhender.

Ce que nous avons envie de vous dire ce soir c'est qu'il nous semble que ce compte administratif pourrait être l'occasion d'avoir une présentation peut-être plus large du réalisé en termes politiques. Nous avons eu cette présentation sur les aires de jeux, certes, mais il s'agissait d'un petit focus sur un sujet qui est important mais qui est un sujet parmi tant d'autres. Je vais donner des exemples par rapport aux lignes qui sont dans le compte administratif : il y a notamment un programme de plantations, il y a une ligne désartificialisation des espaces publics, une autre ligne parkings à vélo, des lignes qui concernent différents travaux dans des équipements publics de la Ville, par exemple les CAL. Il serait par exemple intéressant que l'on sache à quoi cela correspond très concrètement. Programme de plantations : combien d'arbres ou autres végétaux ont été plantés ? Désartificialisation des espaces publics : quelle surface cela concerne ? Pour les parkings à vélo : combien de places supplémentaires de stationnement vélo ont été créées ? Pour les travaux dans les équipements de la Ville : combien d'agents, par exemple, sont concernés par une amélioration de leurs conditions de travail du fait de travaux réalisés ? Là, je parle beaucoup en termes quantitatifs mais le qualitatif compte aussi.

J'en viens à la présentation qui concerne les aires de jeux. Cela est intéressant et particulièrement celle du quartier Triolo. Simplement, vous avez aussi parlé d'espaces vécus. Je trouve qu'il s'agit d'une notion qui est intéressante et je pense qu'il faudrait peut-être interroger les usagers de ces aires de jeux sur la manière dont les nouveaux travaux ont été reçus. Cela pourrait être intéressant. J'ai notamment en tête l'exemple de l'aire de jeux de l'Abbé-Lemire. Je sais que cela n'a forcément été reçu comme un élargissement des tranches d'âge concernées mais plutôt comme une suppression des jeux qui concernaient plutôt la petite enfance. Les usages peuvent donc parfois ne pas totalement correspondre aux objectifs qui étaient poursuivis.

Sur la prospective qui a été présentée à la fin, nous ne pouvons évidemment que partager vos objectifs en matière de sobriété énergétique. En revanche, ce que l'on peut regretter, c'est que cela soit fortement associé à l'enjeu financier. C'est une réalité ; nous ne le nions pas. Toutefois, un des gros enjeux de la sobriété énergétique est aussi d'en faire quelque chose de désirable, de souhaitable, y compris en termes de qualité de vie, de mode de vie pour aussi faire durer cette sobriété énergétique au-delà des crises qui ont été mentionnées, si on part du principe que celles-ci trouveront une fin, ce que nous ne pouvons que souhaiter.

Voilà peut-être quelques petites propositions pour poursuivre sur cet enjeu de la sobriété énergétique. Vous avez parlé de l'éclairage public en disant que Villeneuve d'Ascq était reconnue. J'en avais déjà parlé au moment du budget primitif, je pense, mais il serait vraiment intéressant que la Ville envisage très sérieusement l'extinction de l'éclairage public la nuit de façon progressive ; il ne s'agit pas d'éteindre tout d'un coup dans tous les quartiers mais de commencer à y penser. Cela a aussi un impact positif pour la biodiversité au-delà des économies réalisées. Vous avez aussi parlé d'une évolution du parc de véhicules vers davantage de véhicules électriques. En 2021, 16 nouveaux véhicules ont été achetés. Est-ce qu'il s'agit de véhicules électriques ou pas ? Vous avez aussi parlé d'un fonctionnement du parc de véhicules en pool avec davantage de mutualisations – je l'avais aussi évoqué lors du BP – mais il faudrait peut-être aussi davantage envisager l'autopartage. La Ville de Lambersart l'a notamment fait avec une mutualisation de certains véhicules

municipaux pour de l'autopartage des habitantes et habitants. Je pense qu'il s'agit d'une piste intéressante à envisager.

Pour en terminer, nous allons nous abstenir sur le compte administratif mais en cohérence avec le fait que nous n'ayons pas voté le budget primitif 2021. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Mme BARISEAU, vous pouvez y aller.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci beaucoup. Je voulais démarrer, M. ESTAGER, par vous dire que j'avais beaucoup aimé votre introduction. J'ai trouvé que vous parliez vrai. Et le compte administratif est justement l'heure de vérité. Je vais donc parler vrai aussi. J'ai aimé votre introduction mais cela ne veut pas dire que je suis d'accord sur l'ensemble du reste. Si je devais résumer en un mot la position de notre groupe, ce serait que les doutes que nous avons exprimés au budget primitif sont vérifiés ce soir.

Nous avons un résultat de fonctionnement historiquement haut dans un contexte, vous l'avez rappelé, de crise et donc de hausse des besoins et, selon notre groupe, une stratégie d'investissement à contre-courant. Un résultat historiquement haut de plus de 25 % d'augmentation, un résultat de fonctionnement avec notamment une hausse des recettes de plus de 5 millions, certes avec la provision exceptionnelle liée au centre social de l'Hôtel-de-Ville, mais avec une hausse par rapport à ce qui a été encaissé en 2020 et surtout une sous-estimation ou une différence de 3 millions par rapport au budget primitif.

On constate aussi, si on prend en référence l'année dite normale de 2019, une diminution des dépenses de fonctionnement : 88 millions mandatés en 2021, 92 en 2019. Une meilleure estimation de la partie fonctionnement aurait permis, comme nous le souhaitons, de recourir à l'emprunt en absorbant sans problème la charge financière et donc d'investir plus et surtout au bon timing. J'ai entendu ce que vous disiez sur la capacité des entreprises du bâtiment à investir pendant les années Covid. Je rappelle que les chantiers étaient ouverts avec un protocole sanitaire qui était spécifique. Vous avez d'ailleurs en commission plénière affirmé que vous redoutiez d'avoir des marges par rapport à des non-dépenses, ce qui est vérifié. Cela est vérifié et cela faisait partie de nos doutes et de nos alertes lors du vote du BP 2021. Je rappelle notre propos : « *Vous êtes sur un budget de fonctionnement normal. Vous le savez, nos charges de fonctionnement ne seront pas, contrairement à vos inscriptions, au niveau prévu.* » Nous avons pris un exemple d'un doute de surestimation qui était celui du compte 62-32, en l'occurrence le poste « fêtes et cérémonies » qui avait été budgété à 400 000 €. Il est aujourd'hui réalisé dans le compte de gestion à 300 000 €, donc une différence de surestimation de plus de 25 %.

Nos doutes étaient la surestimation de ce budget primitif et ils sont vérifiés ce soir. Évidemment, une meilleure anticipation aurait, selon nous, permis d'anticiper davantage d'investissements et il est presque trop tard. Depuis des années – c'est sans doute notre point le plus important de différence – nous vous disons que c'est le moment d'investir. Nous avons une faible dette – et nous l'avons toujours –, nous avons une bonne capacité d'autofinancement – et une capacité d'autofinancement brute qui augmente à nouveau en 2021 – et les taux sont bas ou plutôt les taux étaient bas. Nous n'avons pas été écoutés. Dommage au regard de nos marges et

de notre capacité ou des besoins globaux de la Ville et des Villeneuvois. Et, en termes d'investissement, nous vous avons fait un certain nombre de propositions : je pense au FOS Tennis ou à la ferme Saint-Sauveur.

En page 2, vous annoncez réduire à nouveau le recours à l'emprunt. Pareil : drôle de choix. Vous assumez avoir fait le choix de décaler de nombreux investissements. Je n'ai pas fait le calcul mais 1 % de hausse des taux va accroître un impact financier qui va être important. Vous en avez parlé et je pense que nous en reparlerons dans une délibération prochainement, nous assistons à la flambée des coûts de construction, eu égard à la flambée des coûts de l'énergie mais aussi de certains matériaux.

Un mot sur les impôts : vous avez hésité et failli les augmenter ; heureusement que non, d'autant que nous actons une hausse des recettes fiscales de près de 4 % et de près de 2 millions d'euros. La contribution fiscale des Villeneuvois est donc en hausse, autrement dit les Villeneuvois payent plus par la revalorisation des bases. Encore heureux que nous n'ayons pas ajouté une hausse des taux, cela aurait été selon nous une faute. Là-dessus, nous avons été suivis.

Un résultat de fonctionnement historiquement haut. Nous le craignons, nous l'avions évoqué lors du budget primitif, cela est acté ce soir. Nous le constatons donc au compte administratif avec cette inquiétude liée sans doute à nos difficultés de moyen d'action en investissement eu égard à la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et de la hausse des coûts des matières premières. En clair, pour nous, c'était le moment d'investir plus et mieux.

Un résultat historiquement haut dans un contexte de hausse des besoins, une stratégie d'investissement, selon nous, à contre-courant. Dans un doute largement exprimé au budget prévisionnel, notre groupe s'était abstenu. Il en sera de même ce soir.

Concernant l'avenir : sur le fond, travailler ensemble sur les enjeux et sur les marges d'action dégagées par ce résultat historiquement haut. Sur la forme, à la méthode qui est proposée : je dis bien sûr chiche, nous sommes partants. J'ai d'ailleurs entendu que Mme SEGARD faisait plus de discours politiques que de commentaires de ce compte administratif. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci beaucoup. Sylvain.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vais répondre en segmentant les réponses. Mme SEGARD, sur ce que vous avez évoqué, vous soulignez que par nature un compte administratif est souvent assez technique. Une présentation plus large, c'est l'idée qui présidait à ce qu'ont fait Lahanissa MADI et Stéphanie LEBLANC, c'est-à-dire incarner les choses par rapport à des sujets qui ne passent pas forcément. Les aires de jeux sont souvent en dessous du seuil qui nous oblige à délibérer en investissement. C'est pour cette raison que pendant 10 ans, nous n'avons pas eu de présentation de ces aires de jeux. C'est pour cette raison que nous avons estimé, à l'occasion de la Tarentelle à 265 000 € qui était passée en CAO, que ce serait une bonne idée pour illustrer les choses. Je souligne que ce que vous aviez dit lors de la présentation, je crois, du BP 2021. Vous aviez regretté une présentation trop longue, trop incarnée avec beaucoup de prises de parole. Moi je veux bien qu'une fois ce soit beaucoup trop long et quand on raccourcit un peu, cela soit trop court et qu'il faille revenir au trop

long. Je n'ai pas de gêne à vous présenter les choses de façon très longue ; peut-être pas ce soir pour les raisons que vous connaissez. Cependant l'idée – et nous pouvons discuter – est d'égrener tout au long de l'année une série de présentations comme ce soir sur la question des thématiques qui vous sont chères, ce que je comprends parfaitement. Il n'y a pas de mystère, nous le faisons davantage au moment du BP et il faudra effectivement avoir des présentations qui soient plus longues si vous le souhaitez pour que nous puissions évoquer ces questions-là.

Sur les aires de jeux, nous aurions pu – et cela fait le lien avec votre deuxième intervention sur l'espace vécu – développer le choix d'une intégration forte de la végétalisation de ces aires de jeux pour avoir une climatisation naturelle à hauteur de 3 à 4 degrés avec une incidence sur les coûts. Si je prends l'aire de jeux de l'Abbé-Lemire, que je fréquente depuis une vingtaine d'années – mon plus grand est en master et mon petit est encore à l'école primaire, donc j'y suis quasiment tous les jours –, je n'ai pas du tout le même ressenti par rapport à cela. Il y a tout de même une énorme satisfaction par rapport à l'usage. Nous avons travaillé avec les usagers, avec les scolaires mais aussi les assistants maternels qui nous avaient demandé de maintenir des jeux pour les tout-petits et de rajouter davantage de bancs pour pouvoir avoir un usage d'un espace récréatif dans le cadre de leur métier et nous avons de très, très bons retours par rapport à cela.

Nous avons eu des critiques par rapport à cette aire de jeux, notamment sur le fait d'avoir conservé les arbres. Vous la connaissez, c'est saturé de bouleaux. De plus, les arbres perdent leurs feuilles à l'automne. On me dit encore régulièrement pourquoi n'avez-vous pas coupé les arbres, vous voyez bien que les feuilles tombent et nous jouons dedans. Pareil au printemps où on nous a dit, vous avez conservé les arbres, c'est tout de même pénible parce qu'il y a de la mousse qui se développe. Vous savez très bien qu'en dessous des arbres il y a davantage de mousse qui se développe quelle que soit la structure. Nous avons donc des retours comme cela où il faut expliquer que nous le faisons parce que c'est le patrimoine végétal, parce que nous sommes sur ce totem puissant, qui a aussi une fonction : quand nous avons ouvert davantage les aires de jeux au moment de la canicule, les gens étaient contents d'avoir une aire complètement arborée, qui était à l'ombre. Nous avons dû faire intervenir la police municipale parce que les gens allaient s'y réfugier en pleine nuit pour prendre l'air et être au frais sous les arbres et cela a créé quelques petites nuisances dans le quartier. L'espace vécu est complexe à appréhender. À chaque fois, sur ces aires de jeux, nous sommes dans le dialogue constant.

Il n'y a pas de jeux qui ont été supprimés. Vous avez un mauvais décompte. Nous en avons rajouté. La seule chose, pour entrer dans le détail, c'est que nous avons supprimé une maison qui était la plus appréciée. Les gamins montaient dessus. Le mien s'est cassé le poignet en tombant. J'aimais bien cette maison mais elle n'était pas aux normes par rapport aux usages. Nous avons choisi d'avoir un jeu de grimpe plus conséquent en supprimant la maison qui était celle sur laquelle pendant 15 ans des gamins sont montés. Cependant, il n'y a pas eu de suppression de jeux. Par tranche d'âge, par fonctionnalité (grimpe, amusement), toutes les fonctions ont été conservées et nous en avons rajouté un petit peu, sachant que l'aire de jeux est encadrée par deux routes et que nous n'avons pas pu l'étendre autant que nous le souhaitions. Pour le faire, il aurait fallu couper les arbres. Nous avons eu le débat en conseil de quartier. Nous avons conservé ces bouleaux. En face, vous avez une série de charmes qui sont aussi intéressants, qui prennent de la place et qui d'ailleurs défoncent tout. Toutefois, nous avons choisi de les conserver dans un dialogue permanent.

Que l'on se comprenne bien car je pense que nous sommes en phase : s'agissant de votre propos sur le fait qu'il faut réinterroger les usages de façon structurelle et que cela ne soit pas une contrainte, que nous ayons aussi une pédagogie autour de cela. Nous sommes bien d'accord. Toutefois, il est évident que dans le dialogue que nous avons avec les usagers, l'accélération de la transition au niveau des usages qui conduisent à davantage de sobriété énergétique, en partant toujours du principe que la meilleure énergie est celle que l'on n'utilise pas, va être une fenêtre qui va nous permettre d'essayer de modifier les usages en profondeur. Je pose une question très simple aux scolaires, des primaires jusqu'au lycée : avons-nous besoin de chauffer des salles de sport pour des collégiens ou des lycéens ? Il y en a peut-être ici qui se rappellent que lorsqu'ils pratiquaient du sport au lycée ou au collège, ils le faisaient dans une salle non chauffée ou en extérieur. Je n'ai connu que des profs de sport qui nous faisait courir. Qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, nous courions dehors. Aujourd'hui, les usages ont changé avec des gamins qui, quand il fait -5 dehors, pratiquent du sport dans une salle en short et en T-shirt. Vous connaissez ces publicités absurdes des opérateurs énergétiques qui vous montrent un très beau paysage de neige et on est en caleçon et torse nu dans son intérieur devant une baie vitrée avec la neige à l'extérieur. C'est peut-être sexy comme image mais cela est un non-sens écologique. Quand il fait très froid dehors, chez soi on peut aussi avoir un pull. Je ne dis pas qu'il faut être emmitouflé mais on peut modifier aussi les usages. L'idée, c'est aussi de mettre à un moment dans chaque équipement des panneaux d'information sur le coût, le bilan carbone d'une heure d'utilisation de la salle. Charles nous a proposé cela. C'est une chose que nous allons mettre en œuvre très vite car c'est une bonne idée. C'est l'occasion de faire de la pédagogie mais aussi, à un moment, d'accélérer un petit peu sur ce que l'on appelle parfois le coercitif ; je n'aime pas le terme. En l'occurrence ici, c'est plus de la pédagogie qui permet d'accélérer car les gens vont comprendre. Nous allons gagner du temps pour expliquer. Nous passons un temps fou à expliquer que l'on ne chauffe pas une salle en ayant les portes ouvertes. Dans ces cas-là, on ne chauffe plus. On ne peut pas avoir une double demande paradoxale qui consisterait à dire on ferme les portes des salles de sport l'hiver mais il faut chauffer moins parce que l'on a trop chaud et que dès lors que l'on est dedans et que les salles sont chauffées, on ouvre parce que l'on a trop chaud. Il faut réformer les usages. Cela passe par ce dialogue avec les usagers, en soulignant qu'à un moment il y a des abus que l'on a identifiés, que l'on connaît de longue date.

Je prends l'exemple des salles de sport mais il y en a d'autres aux affaires scolaires, par exemple, quand on nous dit qu'il y a une réunion le soir et qu'il faut continuer de chauffer l'école. Pas forcément. Vous allez à l'université, dans les lycées, quand il y a des réunions le soir, les gens viennent et ils sont avec un manteau parce qu'on considère qu'on ne chauffe pas l'école. Changer les usages, modifier les habitudes sera parfois plus que simple parce qu'en face de nous, nous aurons parmi les usagers, dans les personnes qui utilisent les locaux, des militants, des gens convaincus qui nous accompagneront et qui nous permettront d'aller au-delà et parfois nous aurons des réticences et c'est là où il faudra sans doute un peu de rugosité. C'était le sens de mon propos.

Là-dessus, nous allons analyser au cas par cas. C'est pour cette raison que je prenais l'exemple des bébés nageurs. J'y suis très attaché comme je pense à peu près tout le monde ici. Il s'agit d'un service public de qualité mais s'il devient déraisonnable, nous le mettrons sur la table pour en discuter, pour savoir s'il s'agit d'une économie à réaliser ou pas. Nous avons déjà un plan qui va rentrer en application ou effectivement quand on joue au futsal, on va dire aux pratiquants qu'ils

jouent dans une salle qui est mise à disposition, que nous ne réduisons pas le service public, mais qu'ils joueront dans une salle qui ne sera pas chauffée. Cela n'est absolument pas gênant pour nombre d'utilisateurs. Pour d'autres qui font du tir à l'arc ou du foot fauteuil, qui ont besoin d'un peu de chauffage parce que la dépense calorifique n'est pas là, évidemment que nous allons chauffer. Nous ferons le bilan point d'étape par point d'étape. Nous ne nous fixons pas d'objectifs quantitatifs qui consistent à dire que nous allons baisser la consommation de 10 %, ce sera autant d'économies en termes de rejet carbone et en termes de finances, le but est d'être maximaliste là-dessus.

C'est la même chose sur les usages à la Mairie. Pour la flotte que nous renouvelons, nous allons sur de l'électrique ou de l'hybride avec toutes les réserves d'usage. Le plus important pour nous n'est pas de basculer sur de l'hybride ou de l'électrique car nous connaissons le bilan réel et écologique : la voiture électrique n'est pas la solution à la voiture car la solution à la voiture, c'est plus de voiture. L'objectif est de réduire la flotte. Cela étant, nous prenons acte d'un échec : les voitures au gaz de ville. Nous les mettons au rebut à 30 000 km et le bilan global, si vous intégrez la consommation, est bon mais si vous intégrez le coût de production de la voiture et le fait qu'elle n'ait pas été utilisée au maximum et qu'elle ne soit plus utilisable parce que 10 ans plus tard il n'y a plus de pièces, le bilan n'est pas bon. Il n'y a donc pas de tabou là-dessus. Nous ferons pareil sur l'évaluation des voitures hybrides ou électriques. Le but est d'aller vers une consommation moindre et c'est pour cette raison que nous avons fait passer le message en interne en disant que chaque salarié qui souhaite renoncer à ce type de véhicule sera accompagné pour aller sur du vélo musculaire, du vélo électrique si c'est la solution, du vélo cargo – vous commencez à voir sur la ville des agents à vélo cargo – du piéton qui reste tout de même le meilleur moyen pour se déplacer dans un périmètre souvent bien plus proche qu'on ne l'imagine. Ce sera un des éléments que nous proposons de mettre au débat dans la commission ad hoc qui sera créée pour suivre ces éléments-là.

Mme BARISEAU, vous avez joué un rôle d'opposition tout à fait logique mais n'inversez pas le propos qui était le nôtre au moment de la présentation du BP. Quand nous avons présenté un budget en disant on fonctionne comme une année normale, nous avons tout de suite dit en sachant que ce ne sera pas une année normale. Nous avons tout de suite dit que ce budget ne serait pas réalisé, qu'il n'était pas possible de le réaliser et quand vous nous dites qu'il était possible au tout début de l'année 2021 de se projeter sur les dépenses, vous avez oublié dans quelle situation nous étions au terme de l'année 2020 : nous étions encore dans le chaos, nous n'étions pas capables de savoir si les classes, les groupes scolaires seraient en demi-jauge, nous n'étions pas capables de savoir s'il y aurait encore des confinements, nous n'étions pas capables de savoir si nous pourrions avoir des protocoles sanitaires qui nous autoriseraient à avoir des centres d'accueil ou des départs en colonie de vacances. Vous avez pris l'exemple des fêtes. Effectivement, reprenez le procès-verbal : nous avons bien dit que nous budgétions un feu d'artifice en ayant la quasi-certitude qu'il ne se ferait pas mais nous le budgétions car si tout allait bien à un moment, tant mieux, nous ne ferions pas d'économies. Je répète donc ce que j'avais dit à l'époque au nom de la majorité municipale : nous avons construit des budgets en apparence normaux mais au-delà de cette apparence normale, il y avait une réalité que nous connaissions très bien : la réalisation ne serait pas normale et il fallait se réserver des marges pour ajuster. C'est ce que nous avons réalisé.

Dernier exemple : vous avez parlé du FOS Tennis. Il est une priorité pour le budget 2023. Avec Farid OUKAID – qui est à la remise de médailles de Laurent HALLEUX à

l'AVAN – nous avons rencontré le FOS Tennis en leur disant qu'il y a deux risques sur un budget à 3,2 millions : d'abord le risque du dérapage budgétaire par rapport à ce que nous avons évalué car quand nous lançons les appels d'offres en période d'incertitude, nous avons des entreprises qui ont parfois répondu n'importe quoi en disant nous mettons des prix un petit peu délirants car nous ne pourrions pas suivre, nous mettons donc des prix qui sécurisent à mort. Nous avons eu ce retour-là sur la Rose des vents. Deuxième danger : c'était de ne pas tenir les délais. Or, le club avait besoin d'une mise à disposition de l'équipement dans l'année qui suivait. Quand bien même nous en aurions fait une priorité – pourquoi pas – en disant nous allons tenir et nous allons investir, le risque était que l'équipement ne soit pas livré. Quand vous cassez une structure et qu'un club n'a plus de terrain pour pratiquer, si vous tenez l'engagement de dire que cela se fera sur un an, le club peut vivoter et trouver des solutions alternatives mais vous lui faites courir un risque si finalement l'équipement n'est pas livré. C'est exactement ce que nous avons eu sur les sanitaires dans des groupes scolaires. Nous sommes habitués à effectuer des travaux dans les groupes scolaires mais les sanitaires à Pierre-et-Marie-Curie n'ont pas été livrés pour la rentrée de septembre mais pour celle de février dans leur version définitive. Il a fallu travailler lors de toutes les petites vacances et de ce fait ne plus avoir des CAL qui pouvaient utiliser l'équipement, faire du provisoire ce qui a engendré des surcoûts. Il était irresponsable sur un sujet comme celui-là de dire nous allons le faire car cela n'était pas raisonnable. C'était à la fois dépenser davantage et faire courir un risque à la structure.

Là, nous pouvons y aller sans risque et nous y allons. C'était notre grille de priorisation. C'est comme cela que nous avons fonctionné. Vous nous dites que c'était le moment pour investir mais les entreprises ne sont pas fiables dans leur estimation de délai et dans leur estimation financière, avec des carences. Elles nous le disent clairement comme nous le verrons sur la Rose des vents. Sur cette dernière, on prend 15 % sur le gros œuvre. En 2021, nous avons anticipé ce risque de dérapage qui était là. Nous l'avons anticipé parce qu'il y avait déjà de l'absentéisme qui était lourd, il y avait des délais qui n'étaient pas tenus. C'était une réalité qui existait déjà. Si vous ne l'aviez pas anticipé, nous, nous l'avons fait.

Deuxième élément : vous vous rappelez que la crise Covid a démarré en 2020 ? Vous vous rappelez qu'il y a eu un confinement généralisé ? Vous vous rappelez qu'il y avait une incapacité à se projeter ? C'est ce qui vous fait très lourdement défaut dans l'analyse. Je répète : nous avons anticipé le fait que nous ne pouvions pas prévoir un budget. Si vous avez besoin de ce confort et que vous voulez faire croire qu'en 2021, au moment du BP, il était possible d'avoir un budget précis, listé avec un taux d'exécution qui soit ultra-rationnel, c'est complètement farfelu. Cela n'existait pas, comme cela n'existe pas pour 2022 ; je vous le dis.

Vous avez d'ailleurs la démonstration d'un savoir-faire de la Ville qui à chaque fois a présenté des taux d'exécution qui sont excellents parce que nous travaillons toujours au plus serré, nous ne nous donnons jamais de marge. Vous avez pris un excellent exemple : celui du budget des fêtes et des manifestations qui a été réalisé à hauteur de 75 %, ce qui était inespéré au moment du BP. Au moment du BP, nous vous disions que nous serions peut-être en dessous de 50 %. Effectivement, le feu d'artifice n'a pas eu lieu. Nous avons compensé avec autre chose. C'était cela l'idée. L'idée était de dire nous inscrivons au BP des crédits qui seront utilisés tels qu'ils ont été fléchés si cela est possible de le faire et qui seront disponibles pour faire autre chose. Heureusement que nous avons ces crédits parce que nous avons pu faire pour un tas d'autres choses, venir par glissements de crédits sur des réponses concrètes à des demandes des usagers, à des demandes du territoire. Nous avons

pu réaliser des choses mais il faut s'autoriser de sortir de sa zone de confort quand on prépare un budget. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous avons réalisé.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain. Il nous reste à approuver le compte de gestion, le compte administratif et le compte de résultat.

Le compte de gestion : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde est pour ? C'est bien.

Le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Le compte administratif : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes ACCES et Naturellement Villeneuve d'Ascq) le Maire n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

L'affectation des résultats : des oppositions ? Des abstentions ?

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq).

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

On peut aller chercher M. le Maire. Merci Sylvain.

M. CAUDRON reprend la présidence de séance à 21 h 10.

IV. DEPLACEMENTS D'ELUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit comme chaque année des centres de vacances. Personnellement, les autres années, je faisais le tour de tous les centres mais là je n'irai qu'à Ver-sur-Mer. Farid OUKAID fera tout le tour et Alizée NOLF une grosse partie de nos centres de vacances.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je rappelle que tout élu peut demander un ordre de mission pour visiter les colonies. Il ne s'agit pas d'une question de majorité ou d'opposition. C'est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. CONDITIONS DE REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES CONSERVEES PAR LES ARCHIVES MUNICIPALES

Gérard CAUDRON, Maire

Après avis de la commission des finances, on nous demande d'approuver le règlement de réutilisation des informations publiques conservées par les archives municipales. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. TARIFS SORTIES FAMILIALES AU JARDIN D'ACCLIMATATION DE PARIS ET AU PARC ZOOLOGIQUE PAIRI DAIZA EN BELGIQUE

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

C'est pour la Maison Jacques-Brel et c'est dans le cadre de sorties avec les habitants. Le jardin d'acclimatation, c'est en juillet et le parc zoologique Pairi Daiza, en août. Vous avez la participation des familles comme tous les ans et comme à chaque sortie.

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie pour eux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2023

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous connaissez la délibération ; elle passe tous les ans. Nous nous sommes positionnés sur les maximaux en ce qui concerne les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure. Cette année, il y a un taux de variation applicable de l'ordre de 2,8 % que nous vous proposons de reporter sur l'ensemble de nos tarifs qui sont renseignés dans le tableau en annexe.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. CONDITIONS GENERALES DE VENTE NOUVELLE BILLETTERIE EN LIGNE POUR LES PISCINES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est là aussi une délibération formelle qui nous permet de valider la mise en place d'une régie web pour acheter des places et rentrer dans les piscines ou aller aux bébés nageurs.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit de quelque chose que nous avons déjà passé et la CAF nous demande de le refaire. Il s'agit d'un dialogue qui reste toujours assez curieux avec la CAF puisque nous nous engageons sur un dispositif sans que celui-ci ne soit consolidé puisqu'il est en cours d'instruction. Il faut voir ce qui va être ou pas retenu. La convention territoriale globale remplace ce que vous connaissez sous l'appellation disparue du CEJ (contrat enfance jeunesse). On retrouve l'esprit initial de ce CEJ avec des missions et des actions dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité.

Aujourd'hui, comme je le disais, le dialogue est en cours mais il faut ici que nous puissions autoriser M. le Maire à signer cette convention territoriale quand elle sera consolidée pour bénéficier notamment de ce que l'on appelle maintenant les bonus territoires qui, en théorie, vont reprendre ce qui existait dans le financement des CEJ et vont étendre certains dispositifs aux crèches et aux CAL. Il y a une estimation qui nous laisse entrevoir un petit 200 000 € de recettes supplémentaires au niveau des crèches et des CAL. Nous aurons l'occasion de présenter le dispositif quand il sera contractualisé mais là, nous nous engageons, comme cela est bien souvent le cas avec la CAF, sur des dispositifs qui ne sont pas consolidés. Il s'agit d'un engagement de principe puis nous étayons tout cela et nous concrétisons. Mes collègues feront la présentation en temps voulu des dispositifs sur lesquels nous aurons émergé et pour lesquels nous bénéficierons de subventions.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous avons déjà évoqué le marché de réhabilitation et d'extension de la Rose des vents. C'est l'occasion de saluer – je l'ai fait tout à l'heure – la présence d'Hélène CANCEL et le travail qui est réalisé par les équipes de la Rose des vents et de la

Ville sur une programmation hors les murs fine, intelligente, qui se fera dans tous les quartiers de la ville avec une vraie réflexion aussi sur l'évolution à terme de la structure, de la scène nationale, de ses missions, de son périmètre. Nous sommes heureux de le dire très clairement et la présence d'Hélène ce soir est plus qu'un symbole qu'aujourd'hui cela se passe très bien dans les discussions avec la Rose des vents et que nous avançons à la fois dans la volonté de réinventer, d'optimiser tout ce qui se fait et de s'inscrire dans la genèse ; nous revenons aux sources de la ville nouvelle puisque nous sommes sur un équipement de Villeneuve d'Ascq qui est totalement totémique, comme nous aimons à le dire.

Une fois que l'on a dit cela, nous avons des marchés à passer. Nous rentrons dans le dur avec une somme initiale qui était à 14,2 millions à peu près de travaux estimés et nous sommes sur un dépassement que nous chiffrons aujourd'hui entre 2,5 et 3,2 millions. Pour l'instant, vous allez voir une douzaine de lots qui sont attribués avec des dépassements significatifs. Je ne vais pas tous vous les égrener. Ils sont passés en CAO il y a une quinzaine de jours. Sur le gros œuvre, nous avons pris 15 %, ce qui représente 500 000 €. Sur les menuiseries, nous avons pris 57 % par rapport aux estimations alors que les menuiseries sont traditionnellement un chapitre pour lequel les estimations sont très fiables parce qu'il n'y a pas d'incertitude. Autant sur le gros œuvre, vous pouvez imaginer que ce n'est pas toujours évident à estimer sur un équipement que l'on réhabilite autant quand nous achetons des fenêtres, nous arrivons à être extrêmement précis dans nos estimations. Les coûts des matériaux ont fait que nous prenons 57 % sur ce lot menuiserie, ce qui représente 130 000 € de plus. Pareil pour les carrelages : nous sommes en général très fiables. Il n'y a pas de révolution dans les matériaux mais là nous prenons tout de même 50 000 €.

Nous avons donc des lots qui ont été relancés pour deux raisons : parce qu'ils n'avaient pas été pourvus, parce qu'il n'y avait qu'un candidat et que l'offre n'était pas satisfaisante et qu'il y avait des dépassements qui n'étaient pas rationnels. Nous affecterons ces lots en septembre 2022. Je précise que les lots qui n'ont pas été attribués n'ont pas d'incidence sur le calendrier du chantier. Ce qui compte, le plus important, c'est le gros œuvre. Nous aurons une perspective de chantier qui conserve les cadres qui ont été définis.

Sur ces lots qui sont attribués, nous arrivons à un total de dépassement de 1,9 million auquel il faudrait rajouter les surcoûts liés au désamiantage déjà opéré et aux lots à venir qui par rapport aux estimations initiales, vont également avoir un dépassement significatif. C'est pour cette raison que je vous donne une fourchette d'estimation de dépassement du chantier de 2,5 à 3,2 millions à peu près dans l'hypothèse où nous resterions dans une conjoncture telle qu'elle est aujourd'hui. On peut toujours avoir quand des marchés sont passés des révisions à la baisse ; cela existe, nous en avons connu. Nous ne sommes évidemment pas sur cette tendance et nous pouvons redouter, même si les coûts sont déjà très fortement majorés, d'avoir malheureusement des révisions à la hausse. Nous avons eu trois réunions multipartites avec la Région, avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), avec la scène nationale avec laquelle nous avons également travaillé assez finement en bilatéral depuis six mois. Aujourd'hui, deux informations. Par rapport à ces dépassements, nous avons logiquement proposé à nos partenaires, puisque nous ne pouvons pas lisser la Rose des vents – on ne veut pas demander à la Rose des vents de faire du hors les murs deux ans de plus – puisque nous ne pouvons pas reporter le sujet – la Rose des vents est éventrée et n'est plus là en tant que structure –, puisque nous sommes dans le dur, une clé de répartition au prorata de la clé de répartition initiale.

Nous nous sommes tournés vers la DRAC. Nous avons eu un retour de celle-ci sur un accord de principe pour une participation au prorata. En gros, s'il y a trois euros de dépassement, on demande à chacun de mettre un euro. La Ville s'engage et nous demandons la même chose à la Région et à la DRAC (l'État). Nous avons eu un accord de principe et un engagement financier identifié par la DRAC à hauteur d'à peu près 800 000 €. Nous allons consolider cela avec les services par rapport au dépassement.

Concernant la Région, j'ai eu ce jour un appel du cabinet de Xavier BERTRAND qui vous a adressé, M. le Maire, un courrier que vous allez recevoir. Toutefois, il nous a envoyé tout de suite la copie par mail. Dans celui-ci, la Région s'engage à s'engager. Je n'ai pas vu la validation de la clé de répartition. C'est là-dessus qu'on l'attendait. Je pense, mais je suis peut-être un peu naïf par nature, que vous irez sur une clé de répartition de ce type-là. J'ai répondu au cabinet qui m'a questionné sur deux choses : le fait que l'on sollicite un engagement de tous les partenaires. Évidemment, la Ville mettra et l'État mettra. Nous restons donc sur les partenaires qui seront là. La MEL : attention. Celle-ci est venue sur le dossier après l'accord qui avait été passé. Là, nous sommes vraiment dans le cadre de l'application du CPER (Contrat de plan État-Région) initial avec un financement tripartite. Nous pouvons solliciter le Département mais il ne faut pas rêver non plus. De toute façon, attention, vous savez très bien que si nous sollicitons sur la Rose des vents, nous avons d'autres sujets qui nous préoccupent sur Villeneuve d'Ascq et les finances des autres collectivités ne sont pas extensibles. Donc là, nous nous parlons entre acteurs initiaux. Il est évidemment tout à fait logique que la Ville, l'État et la Région participent à ce dépassement au prorata de l'engagement initial.

La deuxième demande de la Région, cet après-midi au téléphone, consistait à demander si nous pouvions grappiller sur l'exécution du chantier et réduire ce qu'il serait possible de réduire dans la réalisation. Ce travail a été fait en amont. Je rappelle qu'au moment de la négociation du CPER – et je faisais partie de la commission à la Région qui le négociait avec l'État à l'époque – nous étions partis sur différents scénarii mais, en gros, la fourchette d'investissement d'intervention financière sur la Rose des vents était comprise entre 13 et 20 millions d'euros. Nous avons un scénario à 20 millions d'euros qui était hyper ambitieux, qui aurait pu correspondre à l'attente de scène nationale ; c'était le projet tel qu'à l'époque le rêvait Didier THIBAUD. Toutefois, ce travail de grattage, d'investissement hyper qualitatif mais tout de même raisonné – nous ne sommes pas dans le délire d'un équipement qui serait parfaitement déraisonnable en termes d'investissement – a été fait à mesure que nous avons suivi le chantier, à mesure que nous avons affiné l'approche, à mesure que nous avons validé le CPER avec Xavier BERTRAND. Nous en avons parlé lorsqu'il était venu en visite à Villeneuve d'Ascq et au sein de l'équipement. Nous nous étions mis d'accord sur un scénario qui était raisonnable, raisonné, que tout le monde a validé – État, Région, Rose des vents – qui était le scénario aux alentours de 13–14 millions. Je l'ai dit, sur les premières estimations, une fois que le projet a été finalisé, nous sommes partis sur un scénario à 14,2 millions. C'est à ce moment-là que nous avons dégrossi une série d'équipements et de choses qui permettaient de tirer le coût vers le bas. Aujourd'hui, nous allons voir ce qu'il est possible de faire mais sur un équipement qui à l'arrivée va coûter en TTC pas loin de 20 millions d'euros, ce n'est pas en allant gratter et en affaiblissant le projet que nous allons donner du sens à cette rénovation. Nous sommes dedans, elle est là, il faut que l'équipement soit fait.

Nous avons d'ailleurs validé des prestations supplémentaires éventuelles lors de la dernière CAO, car il aurait été déraisonnable de ne pas le faire, sur l'amélioration

acoustique et surtout sur une ventilation accentuée de l'équipement, un rafraîchissement – ce n'est pas une climatisation – avec des techniques modernes qui permettent d'éviter la gabegie des clim. En gros, cela nous permet de gagner deux ou trois degrés lorsque nous sommes en configuration public debout, qu'il y a du public en nombre et que les équipements, notamment les lumières chauffent la salle, parce que les études qui ont été réalisées par le cabinet et par nos services montraient – et cela tombe bien avec l'épisode caniculaire que nous avons connu sur une période qui n'était pas très habituelle – que nous risquions si nous ne mettions pas cette PSE d'avoir un taux d'inconfort dans la salle qui s'élevait à 15 % du temps. Pour être très concret, il fait plus de 28°, le public n'est pas bien, les salariés, les acteurs ne sont pas bien, les artistes ne sont pas bien parce que la salle est trop chaude. Pour réduire ce taux d'incidence à moins de 2 % – cela correspondrait à des températures excessives dès le mois de mai, juin et éventuellement septembre – il fallait mettre cet équipement. Nous l'avons évidemment pris car cela coûte bien moins cher de faire cet équipement, qui devrait coûter dans les 120 000 ou 140 000 € – je n'ai plus le chiffre exact en tête – quand on a déstructuré et que l'on construit plutôt que de venir remédier ensuite et de constater que l'équipement serait quasiment inutilisable 15 % du temps. La réalité du réchauffement climatique, aujourd'hui, pour ceux qui en doutaient encore, nous rattrape et nous en avons une illustration très concrète cette année qui nous projette déjà sur ce que nous imaginions être à un horizon 2040 il y a quelques années.

Nous allons donc chercher à faire des économies mais il ne faut pas faire semblant, l'essentiel a déjà été réalisé et c'est ce qui nous a permis de quitter le scénario initial à 18–20 millions d'euros qui était le scénario le plus ambitieux et de le diminuer initialement, indépendamment des augmentations que je viens d'évoquer, à 14 millions.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour ces marchés. Nous aurons une présentation de la future saison à l'espace Concorde jeudi prochain à 19 heures. On m'a soufflé qu'il y avait déjà plus de 400 réservations. L'espace Concorde sera donc rempli de personnes qui viendront assister à la présentation de la saison. C'est, je crois, la plus belle illustration – cet espace Concorde rempli – du dialogue et de la qualité des échanges que nous avons aujourd'hui avec la nouvelle équipe et nous nous en réjouissons.

Gérard CAUDRON, Maire

Un grand merci, Sylvain. Personnellement, je suis particulièrement satisfait que nous sommes arrivés à retrouver des conditions de discussion respectueuses des uns et des autres. J'ai connu un peu cette affaire depuis le début. Je recherche le nom du ministre de la Culture. C'était Michel D'ORNANO. C'était le même ministre que j'avais rencontré pour la Ville. Je rappelle qu'il voulait nous imposer – je le dis aux plus jeunes élus – une convention pour nous aider budgétairement en 1977 car nous n'avions pas de budget et 2 500 logements par an à construire sur la Ville. Nous avons eu la subvention mais nous n'avons pas fait les 2 500 logements. J'ai réussi à obtenir en plus la construction du mur antibruit. Je me souviens de cette discussion avec Michel D'ORNANO, moi avec mes longs cheveux et lui le comte d'ORNANO. Pour la petite histoire, pour ceux qui ne savent pas, il est mort en sortant de chez lui écrasé par un bus. Comme quoi, on est peu de chose.

Nous avons eu aussi Pierre-Etienne HEYMANN. De Pierre-Etienne HEYMANN à Didier THIBAUD, nous avons eu quelques directeurs de la Rose des vents et je souhaite que nous retrouvions – de manière différente puisque maintenant, nous

sommes plus dans une dimension métropolitaine voire régionale de la Rose des vents que locale – des présidents de grande qualité. J'en profite pour dire aussi que personnellement, dès maintenant – je le fais inscrire dans le procès-verbal – je souhaite qu'un des lieux importants au sein de la Rose des vents porte le nom d'Ivan RENAR. Il a joué sur le plan culturel dans la ville – d'ailleurs, sur la Rose des vents, il était mon Adjoint à la culture en 1977 – et dans la Métropole et dans la Région un grand rôle. Il faut l'avoir en tête. Je ne sais pas si ce sera la grande salle de spectacle ou un autre lieu mais un lieu symboliquement important au sein de l'équipement une fois qu'il sera rénové. Nous n'allons pas mettre une place dans la ville.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Quelques mots sur la Rose des vents. Effectivement, vous avez reçu au moins copie par mail ce jour de la réponse de Xavier BERTRAND à votre courrier du 8 juin. Courrier du 8 juin. Je rappelle pour ceux qui étaient encore là à la fin du dernier Conseil municipal du 17 mai que vous aviez plutôt violemment accusé le Président de Région de ne pas répondre à votre courrier. Quand le courrier est arrivé aux alentours du 10 ou 12 juin, je me suis dit qu'il n'était pas banal de demander une réponse à une question qui n'avait pas été formalisée. Sur le fond, vous avez à peu près, je trouve, résumé ce qui est écrit à la signature du Président BERTRAND qui donne tout d'abord rendez-vous pour le 4 juillet. Je crois qu'il y a un conseil d'administration ou en tout cas une réunion des financeurs. Il dit effectivement que la Région s'engagera. Il demande un tour de table des autres financeurs et la sollicitation de nouveaux partenaires. Quant à la sollicitation de l'expertise de l'architecte, ce n'est pas pour faire du – comment avez-vous dit ? – grattage. Si aujourd'hui vous avez peu de réponses des entreprises, ce n'est pas un problème de fiabilité mais parce qu'elles n'obtiennent pas de prix pour leurs matériaux. Elles ne peuvent donc pas chiffrer leurs marchés. Leurs fournisseurs leur disent au mieux le prix est valable une heure, au pire tu verras quand tu seras livré. Il est assez compliqué d'établir un prix sans connaître celui des matériaux. Un travail donc avec l'architecte peut-être sur un choix de matériau qui peut être revu ou challengé – les entreprises ne demandent que ça – sur d'autres solutions techniques ; je ne dis pas que miraculeusement nous allons réduire les surcoûts mais il y a des petites choses qui sont possibles. J'ai juste une inquiétude car dans le courrier, M. le Maire, vous écrivez un surcoût de 2 620 000. Là, vous avez parlé d'une fourchette entre 2,6 et 3,2.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui mais vous savez que cela change tous les jours.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Oui mais vous n'avez pas parlé d'estimation.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU : un, vous n'avez pas le droit de faire semblant de croire que la Région n'a été interpellée sur ce problème des surcoûts de la Rose des vents que le 6 juin. Vous étiez ici et nous en avons parlé au cours de plusieurs Conseils y compris au moment du budget. Vous changez de casquette...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Non, non, non, vous avez accusé le Président de Région de ne pas répondre à votre courrier qui n'était pas parti.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, non, arrêtez !

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Ah bah non, je n'arrête pas. Non, c'est un fait.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, je pensais que nous avions la chance d'avoir une Vice-Présidente de la Région mais apparemment vous n'êtes là que pour nous savonner la planche. C'est tout à fait insupportable.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Non mais vous plaisantez ! C'est vous qui avez accusé le Président de Région !

Gérard CAUDRON, Maire

Mais, il était au courant. Ne me dites pas que le Président de Région...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Reprenez le procès-verbal, M. le Maire : Quand le Président de Région répondra à mon courrier, vous me donnerez des leçons. Vous me dites cela à moi !

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU, le Président de la Région était au courant de cette problématique depuis des mois et nous n'arrivions à avoir aucun interlocuteur sauf vous qui contestez toujours notre démarche et qui contestez tout ce que nous avons fait dans ce domaine alors que le problème est simple depuis le début. Nous avons une répartition tripartite. Nous l'avons plus ou moins bien appliquée parce que nous avons déjà des surcoûts à notre charge pour le projet initial. La question que la Région connaissait était de savoir si elle participait aux surcoûts liés à une évolution économique qui accroît les coûts de tous les marchés pour la Rose des vents comme pour le reste alors ne jouez pas sur les dates ! Si le Président de Région n'était pas au courant qu'il y avait des travaux à la Rose des vents, c'est que vous n'avez pas fait votre travail.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Encore aurait-il fallu que j'aie la copie du courrier qui n'existait pas. Vous avez bien dit qu'il n'avait pas répondu à votre courrier sur la Rose des vents. C'est un fait. Ce sont vos propos. Je me suis donc demandé pourquoi il y avait un courrier sans réponse et on m'a répondu qu'il n'y avait pas de courrier. Après, on me dit si, nous avons reçu un courrier et il datait du 8 juin.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez : ça et la salle Dinah-Derycke...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Ah la salle Dinah-Derycke...

Gérard CAUDRON, Maire

Il aura fallu plus de 10 ans.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Et alors ?

Gérard CAUDRON, Maire

(...) Avec vous.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Bah oui et qui l'a faite, la salle Dinah-Derycke ? C'est notre majorité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non, votre majorité est arrivée et a fait perdre un mandat complet.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

M. ESTAGER, il n'y avait pas de financement. L'ancienne majorité de gauche a voté une enveloppe vide. La salle Dinah-Derycke sera faite avec notre majorité régionale. Cela ne vous plaît pas mais c'est comme cela. Quand le Président de Région est venu, vous avez dit la Rose des vents, Dinah-Derycke, le Palacium : c'est fait.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous nous avez plantés pendant un mandat.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU, arrêtez !

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Mais arrêtez quoi ? De quel droit vous me dites d'arrêter ?

Gérard CAUDRON, Maire

Arrêtez de hurler ! Ce n'est pas parce que vous êtes seule dans votre groupe des LR avec le Président qu'il faut nous en raconter. Cela va bien.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Du coup, vous me demandez d'arrêter de hurler en hurlant ! C'est original, ça aussi !

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Sur cette question de calendrier, Mme BARISEAU...

Gérard CAUDRON, Maire

Faites votre travail.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

C'est ce que je fais, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Non !

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Si !

Gérard CAUDRON, Maire

Pas pour la Ville en tout cas.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Pas pour la Ville ! Le Palacium, je n'ai pas été au rendez-vous ? La Région n'a pas été au rendez-vous de Dinah-Derycke ? La Région n'a pas été au rendez-vous de la Rose des vents ? Vous allez dire cela au Président de Région ! Vous allez lui écrire !

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non, il manque 700 000 € sur le Palacium pour faire un financement tripartite, Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Le Palacium ? Nous ne nous sommes jamais mis d'accord sur cette somme-là. Nous mettons même plus que la MEL.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est de votre compétence.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Et la Rose des vents, ce n'est pas de la compétence de la MEL ? Vous êtes dans l'exécutif de la MEL, faites votre boulot de Vice-Président de la MEL !

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Mais non, c'est un contrat de plan État-Région tripartite !

Gérard CAUDRON, Maire

Plus vous représentez un poids infinitésimal, plus vous êtes agressive ! Ce n'est pas possible ça.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je ne suis pas agressive, je rapporte des faits.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ils sont tronqués, Mme BARISEAU. Les réunions avec la Région, avant même d'envoyer ce courrier qui est parti le 8 juin, nous les avons eues avec les services de la Région qui nous ont dit clairement qu'ils n'avaient pas de cadrage politique. Ils ont été saisis, ils ont été autour de la table et ils attendaient d'avoir une réponse

politique. La Région était présente par l'intermédiaire de ses services à chacune des réunions qui ont été organisées par Mme CANCEL et les choses ont été clairement posées. Nous l'avons dit dès le BP. On le savait. Quel est cet engagement pour le 8 juin ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Il a été demandé une formalisation...

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous me laissez finir, Mme BARISEAU, pour que les choses soient bien claires et que nous soulignons à quel point l'argument que vous sortez est tout de même fallacieux. Nous avons dit que nous écrivions à la Région dès lors que nous aurions l'estimation du surcoût. L'estimation du surcoût, officiellement, c'est ça, Mme BARISEAU : commission d'appel d'offres du 20 juin. Vous avez été informés dès le 8 juin. Cela veut dire quoi pour être très concret ? Dès que nous avons eu une estimation dans l'analyse, avant même le passage en CAO – ce qui, soit dit en passant, n'est pas légal – nous avons prévenu la Région immédiatement après l'analyse des plis qui ont été ouverts. Nous n'allions pas vous prévenir avant que les entreprises nous aient répondu. Vous avez donc été tenus informés au fil de l'eau avec la plus grande réactivité de nos services. Sur le courrier qui devait partir avec une estimation, ce qu'avait demandé dans la réunion à laquelle vous n'étiez pas mais les services de la Région...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je ne siège pas à la Rose des vents.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous pouviez venir représenter la Région, nous vous aurions invitée de bon cœur. Il n'y avait aucun politique. Les services nous ont passé les messages : nous voulons avoir une estimation du coût pour le présenter. Nous avons dit que nous voulions deux choses : avoir un engagement de principe sur la clé de répartition car nous, en tant que maîtrise d'ouvrage, nous prenons l'engagement et c'est nous qui prenons les risques lors du Conseil du 28 juin et nous vous communiquerons dès que possible une estimation fine mais pour cela, Madame, il fallait que nous ouvrons les offres qui ont été remises par les entreprises. Dès que cela a été fait, vous l'avez eu et la Région a été saisie dans les instants les plus brefs.

Donc, arrêtez de répondre à côté car là quelque part, aujourd'hui, nous avons eu une réponse plutôt satisfaisante de la Région et vous venez affadir l'action de la Région en sortant une polémique complètement imbécile qui n'a pas de sens.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous n'êtes peut-être pas obligé de me traiter d'imbécile, M. ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Une polémique parfaitement imbécile sur la formalisation. Cela n'a pas de sens.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je ne conteste pas ce que vous venez de dire. Je ne peux pas siéger à la Rose des vents. Non, les services ont demandé une formalisation. Ce que je conteste, c'est de m'être fait hurler dessus à la fin du Conseil municipal dernier en me disant que le

Président de Région n'a pas répondu au courrier de la Rose des vents. Je dis juste ça.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Et, il n'avait pas répondu à une demande d'engagement formel qui avait été faite lors des réunions où la réponse était attendue et où les services étaient présents. Vous avez été associés au maximum.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

On attendait une formalisation. Elle est arrivée le 8 juin.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non Madame, vous n'avez pas demandé une formalisation. Vous avez demandé une formalisation sur le montant et nous, nous avons demandé un engagement sur le principe. Aujourd'hui, on dissocie le principe du montant. Nous avons un premier montant avec un premier dépassement de 1,9 million et aujourd'hui, le 28 juin, il n'est pas possible de statuer sur le dépassement définitif du chantier de la Rose des vents. Je précise qu'il s'agit d'un dossier qui va nous occuper pendant encore deux ans avec sans doute – on ne l'espère pas – des dépassements et peut-être des bonnes nouvelles et des ajustements à la baisse. Cependant, nous vivrons au fil de l'eau en fonction de l'évolution des marchés. Comme vous l'avez rappelé, les entreprises aujourd'hui ne sont pas capables d'assurer les choses.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

De fixer des prix, M. ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il est très difficile de fixer des prix, effectivement et il est très difficile de construire un budget quand nos interlocuteurs ne savent pas fixer un prix.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je suis d'accord sur cela mais...

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vous remercie de le confirmer, Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Non, non, M. ESTAGER.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, Mme BARISEAU, ne parlez pas en même temps ! Demandez la parole et on vous la donnera. Mais, ne parlez pas en même temps que Sylvain. Tu as terminé, Sylvain ? Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je voudrais juste que nous nous comprenions bien. La crise des matériaux depuis deux mois rend hyper compliqué le fait de fixer un prix. C'est ce que je veux dire. Mais, n'attaquez pas les entreprises sur leur manque de fiabilité, c'est une impossibilité pour elles.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous n'attaquons pas les entreprises, je rends compte d'une réalité. Cela ne fait pas deux mois, Mme BARISEAU...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

La flambée des matériaux ? Cela fait six mois.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

(...) Nous avons pris l'exemple des sanitaires pour lesquels nous n'avions pas de matériaux. Nous accompagnons les entreprises...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Six mois.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Mais non, Mme BARISEAU, pas six mois. Les matériaux ne sont pas arrivés lors de l'été 2021. Cela ne fait pas deux mois, cela ne fait pas six mois, Mme BARISEAU, cela fait un an.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

On ne va pas se mettre d'accord. Nous allons acter que nous ne sommes pas d'accord.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons arrêter là. J'ai demandé à la Région, par l'intermédiaire de nos services à chaque fois qu'il y a eu des réunions, si elle restait dans la répartition du surcoût, un tiers, un tiers, un tiers, comme pour le coût initial. C'est cette réponse de principe que nous n'avons jamais eue. Même dans le courrier qui nous est envoyé, on parle de participation mais on ne reprend pas le principe des trois tiers. Nous sommes donc en droit de vous le reprocher car il y avait dès le départ un engagement en fonctionnement et en investissement entre l'État, la Région et la Ville. Cela date de 1977. C'est cela que nous avons besoin de savoir. Maintenant, nous savons bien que nous n'avons pas le détail des coûts. L'idée de regarder si nous pouvons encore faire des économies ne me choque pas puisque nous payons un tiers. Cependant, cela ne peut pas être une condition de l'engagement de la Région de payer le tiers du surcoût. Si la Région ne paye pas son tiers, c'est nous qui paierons à sa place. Cela n'est pas normal. La preuve, c'est que l'État a une attitude, malgré ses propres difficultés, tout de même beaucoup plus dans la ligne. Le DRAC accepte de retenir ce principe d'une répartition des trois tiers et c'est la Région qui ne nous le donnait pas. C'est tout. C'est une réalité. Maintenant, nous avons reçu un courrier. Tant mieux. Cela veut dire que le Président est informé qu'il y a des travaux à la Rose des vents.

Sur cette délibération, qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous voyez que cela ne valait pas la peine d'en faire une soupe. Mais ça fait du bien

une fois de temps en temps de revoir un peu qui fait quoi à la Région et ailleurs.

XI. GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET SON CCAS

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est purement formel. Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Nous associons le CCAS à la Ville pour des commandes principalement au profit du CCAS. Il s'agit ici de faire bénéficier d'une mutualisation sur les marchés de produits d'entretien et sur le carburant et de vous autoriser à signer les conventions et à nous désigner avec Jean-Michel MOLLE comme titulaires dans ces CAO ad hoc qui seront créées pour mutualiser la commande.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU, ma première Adjointe qui a l'œil à tout a remarqué que vous n'aviez pas levé la main dans votre coin. Donc vous avez voté ? Vous avez donc bien levé le coude. Très bien. Sur ce groupement de commandes : pas d'opposition, pas d'abstention. C'est adopté.

XII. OUVERTURES ECOLES PUBLIQUES

Gérard CAUDRON, Maire

Nous passons à du sérieux. Françoise MARTIN.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

M. le Maire, chers collègues, il s'agit normalement d'une délibération très technique mais je vais l'adoucir un petit peu. Le Conseil municipal doit se prononcer en matière de création, d'implantation des écoles élémentaires et maternelles. Il lui appartient donc de délibérer en vue de l'ouverture en septembre 2022 des écoles maternelles et élémentaires dans le quartier du Pont-de-Bois et de la Maillerie.

Quelques mots sur l'école du quartier du Pont-de-Bois. Nous l'avons déjà évoqué mais je veux simplement vous rappeler un petit chiffre : 10 millions d'euros. Il s'agit d'une école dans un écrin végétalisé, un marqueur architectural fort, une école dont les effectifs croissent malgré une chute de la natalité notable ces dernières années, une école riche en projets soutenus par la Ville ; projets sportifs, projets culturels, avec une coloration musicale. Je pense à la classe Ulis qui fréquente hebdomadairement l'école de musique, aux deux classes orchestres qui ont brillamment survécu aux années Covid et dont la prestation dernièrement nous a émus. Un environnement bouillonnant : le travail de la maison Jacques-Brel, le travail du centre social du Centre-Ville et j'en passe. Il ne s'agit que de quelques exemples. Un soutien indéfectible de la municipalité. Avec ces nouveaux locaux plus adaptés,

plus accessibles, plus beaux tout simplement, nous espérons aussi retrouver une mixité sociale à l'image de l'école Jean-de-La Fontaine du Nord de la ville qui après une rénovation très réussie a d'abord timidement puis visiblement retrouvé cette mixité sociale qui est une telle richesse pour un bon fonctionnement de nos écoles. La nouvelle école Joséphine-Baker : cette femme qui dans son engagement, dans son vécu incarne toute une série de combats ; un engagement qui montre que l'on arrive à s'affranchir de sa condition sociale.

L'école Claude-Bernard actuelle gardera son nom et va demeurer pour accueillir dans un premier temps les élèves de l'école Jacques-Bénigne-Bossuet, qui a besoin elle aussi d'une grosse réhabilitation. Pour la suite, nous verrons plus tard.

Concernant la Maillerie, nous allons là encore devoir délibérer pour une école qui va se situer 2, allée des Modélistes. Il s'agit d'une école maternelle et élémentaire avec en plus un centre d'accueil et de loisirs pour un budget de 13 millions d'euros. L'école Jean-Jaurès actuelle est typiquement une école de cœur de village où plusieurs générations de Flerssois puis de Villeneuvois ont usé leurs fonds de culotte ou leurs jupes plissées ; petit clin d'œil à Nelly BOYAVAL. Il s'agit d'une école enclavée pour laquelle les services municipaux se sont arraché les cheveux pendant des années pour imaginer un agrandissement. Un nouveau quartier est en train de naître avec un apport de population ; c'était donc le moment. Nous avons franchi le pas. Une école, un restaurant scolaire, un centre d'accueil et de loisirs qui seront les marqueurs forts architecturaux avec une façade qui rappellera le passé de ce lieu. Il s'agit d'une école qui va quitter un cœur de village pour arriver dans une zone urbaine mais nous avons pris le soin de conserver une zone boisée. Il s'agit d'une école avec deux niveaux : une cour en élémentaire à l'étage, ce qui est tout de même assez intrigant, curieux. Cette cour à l'étage sera végétalisée. Il s'agit d'une école qui, à moyen terme, sera accessible par des cheminements doux. Nous garderons donc le nom de Jean JAURÈS, ce nom qui nous est cher pendant que les actuels locaux seront désaffectés de l'usage scolaire et auront une nouvelle vie.

Nous devons donc délibérer pour l'ouverture de l'école Joséphine-Baker qui se retrouvera au 15 allée des Bacheliers et le déplacement de l'école Jean-Jaurès qui va se situer au 2, allée des Modélistes. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Françoise. Tout de même une remarque et, pour le procès-verbal, le rappel de quelque chose que j'ai déjà dit ici. La remarque y compris pour modifier la délibération : je m'excuse mais une école est au Pont-de-Bois et l'autre est sur Flers-Breucq et non pas à la Maillerie. C'est l'école du quartier Nord de la ville. La Maillerie est une opération immobilière sur le quartier de Flers-Breucq. Il faut donc changer la délibération, si cela ne pose de problème à personne, puisque nous avons mis le Pont-de-Bois, nous mettons aussi le quartier de Flers-Breucq où il y a déjà l'école Jean-Jaurès qui change d'adresse dans le cadre de l'extension de la Maillerie mais pas payé par la Maillerie ; nous avons acheté les terrains et nous l'avons faite nous-mêmes. Il ne s'agit pas d'une opération de la Maillerie. Il faut que les choses soient bien claires.

Deuxièmement, par rapport à la remarque que tu faisais sur à la fois l'école La Fontaine en espérant que pour l'école Joséphine-Baker cela aura le même effet avec des locaux chers ; beaucoup plus que ce qui était prévu, entre parenthèses. Je me méfie toujours des annonces. Pour l'école du Pont-de-Bois, nous devions être à 6-7 millions d'euros au départ et nous sommes à 10. C'est tout. J'avais dit à l'époque je

ne croyais pas à ces chiffres. Au moins, je ne me suis pas trompé. Quand c'est beau et quand c'est pour les enfants, on ne compte pas. Ce n'est pas le problème. Je dis que pour une phase qui se fera sûrement dans un mandat suivant où je ne serai plus, c'est pour le centre-ville, compte tenu des besoins scolaires qui vont être générés en particulier par une opération de logements sur le site actuel de Leroy Merlin, plutôt que de construire une nouvelle école – nous ne savons d'ailleurs pas où la faire car nous n'avons pas trouvé de terrain – une rénovation en profondeur de l'école Verlaine permettrait d'accueillir ces nouveaux habitants du centre-ville tout en assurant une mixité joyeuse où chacun se retrouve, plutôt que d'en faire une nouvelle. Je le dis pour mémoire pour que nous ayons cette idée. Quand nous ferons les études, évitons d'en faire deux différentes de la rénovation de l'école Verlaine, mais partons tout de suite sur l'idée d'une transformation complète et d'une extension pour accueillir les enfants des nouveaux habitants plutôt que de refaire une rénovation sur le modèle de l'école en l'état. Même si cela coûte effectivement plus cher, cela coûtera moins cher et moralement encore moins que d'en construire une nouvelle uniquement pour les habitants qui ont acheté des logements par rapport à ceux qui sont dans des logements sociaux comme actuellement sur le quartier de l'Hôtel-de-Ville. C'est pour l'histoire, pour que cela soit noté.

Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Allez-y, je vous en prie.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Lors de la commission, nous avons émis un doute sur la livraison de l'école Jean-Jaurès pour la rentrée. Je pense que Sylvain ESTAGER l'a redit tout à l'heure. Avons-nous l'assurance que l'ancienne école Jean-Jaurès qui va éventuellement accueillir les nouveaux habitants de la Maillerie sera bien fonctionnelle pour la rentrée au cas où la livraison de la nouvelle école ne se ferait pas ? De ce fait, comment se passera le déménagement ultérieurement si c'est en période scolaire ?

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais vous répondre car c'est toujours moi qui ai tiré la sonnette d'alarme sur les deux groupes scolaires. Je passe au moins une fois par semaine à côté de l'un et de l'autre. Même encore aujourd'hui, pour Joséphine-Baker, je dis que cela tiendra du miracle que cela soit prêt au 1^{er} septembre. C'est tout. Quand je passe, je ne rentre pas dans l'école, donc je ne sais pas. Nous sommes fin juin. Juillet-août. 1^{er} septembre. C'est tout. Tant mieux.

Pour ce qui est de l'école Jean-Jaurès, tout comme pour l'école Claude-Bernard, les locaux actuels peuvent accueillir les enfants, il n'y a pas d'urgence aux déménagements. Est-ce qu'il y aurait la place pour accueillir des enfants de la Maillerie à terme ? Il n'y en a pas. C'est simple. C'est toujours très difficile à calculer. Quand vous faites une opération immobilière et que vous avez de nouveaux habitants, il faut savoir que dans les un ou deux ans qui suivent, les enfants continuent à aller là où ils allaient avant. Cela se compte donc en quelques dizaines. Il est vrai que l'école Jean-Jaurès, telle qu'elle est actuellement, peut les accueillir. Quand se fera le déménagement ? Nous verrons avec eux. Les déménagements ne se font pas forcément à la rentrée suivante mais peuvent se faire lors des vacances d'automne ou d'hiver. Je préférerais un déménagement durant les vacances d'automne plutôt que de se bousculer trop pour le 1^{er} si nous n'avons pas réussi à tout déménager.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

J'ai eu cette conversation avec les enseignants quand nous avons visité Jean-Jaurès. Ils sont tout à fait préparés à déménager soit en septembre soit en cours d'année.

Gérard CAUDRON, Maire

Dans ces cas-là, quand il y a une autre école, nous avons tout de même les vacances scolaires qui sont maintenant suffisamment longues, puisque c'est maintenant généralement deux à trois semaines, pour pouvoir faire le déménagement. Nous verrons à la rentrée. Pour assurer la réussite d'une école, il vaut mieux parfois décaler un petit peu et le faire dans des conditions de joie et non pas dans des conditions de pression. Mais, il n'y a pas de problème, nous nous en occupons.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. TARIFS DES SORTIES ET ANIMATIONS DE L'AUTOMNE BLEU**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

C'est une délibération qui revient chaque année. La semaine nationale bleue a été lancée en 1951 et heureusement que nous avons changé de sémantique car elle s'appelait la journée des vieillards. Il y a donc eu une évolution du regard porté sur le vieillissement. Il s'agit d'une semaine dédiée à la valorisation de la place des aînés dans la société pour sensibiliser l'opinion publique. Il est proposé une série d'activités, de sorties et de conférences. À Villeneuve d'Ascq, elle ne s'étend pas sur sept jours mais plutôt sur un mois. C'est dans ce cadre-là que la Maison des aînés, principalement, propose des activités et des sorties pour lesquelles un tarif est fixé. Il est demandé aujourd'hui d'accepter les tarifs fixés en fonction du revenu fiscal de référence. Vous avez la liste au verso. La nouveauté est qu'il y a de nombreuses activités sur la Métropole et localement.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. SEJOUR CHANTIER JEUNES DU 2 AU 9 JUILLET 2022 A LA FERME DE LA DONNE**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est quelque chose dont nous avons déjà parlé dans un Conseil précédent. Il ne s'agit pas de vacances mais d'autre chose. Explique-nous.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Oui, M. le Maire. Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la

Ville organisera du 2 au 9 juillet un nouveau séjour chantier pour non pas neuf mais huit jeunes âgés de 18 à 25 ans sur notre site municipal – un patrimoine de la Ville que certains connaissent bien – de la ferme de la Donne à Rémuzat dans la Drôme. Ce séjour est un projet porté conjointement par le service prévention, la Maison des Genêts et la mission locale. Cette année, les filles seront majoritaires puisqu'elles seront six pour deux garçons. Ces huit jeunes qui cumulent des difficultés liées à leur santé, à leur insertion professionnelle ou à leur logement ont tous fait l'objet d'un repérage en amont et d'un accompagnement par nos éducateurs il y a déjà plusieurs mois. Ce séjour permet de consolider tout ce travail engagé des mois avant le départ. Cette semaine passée à Rémuzat permettra de travailler la dynamique du groupe, de valoriser les compétences de chacun, de redonner le sens du travail, de créer des liens sociaux et d'instaurer une relation de confiance entre les jeunes et leurs accompagnateurs.

Cette année, les travaux réalisés seront les suivants : la peinture de la cuisine, la peinture des douches, la maçonnerie d'une partie de la bergerie et le montage des tentes du séjour famille de la Maison des Genêts. Comme chaque année, la journée sera partagée entre ces travaux et des pratiques physiques encadrées par un guide de montagne. Ces activités permettent aux jeunes de travailler la notion de confiance en soi.

Le coût du séjour s'élève à 7 800 € financés par la Ville à hauteur de 5 000 €, de 1 500 € par la mission locale, de 500 € par l'association Annapes Entr'aide et un peu plus de 800 € par des actions d'autofinancement réalisées par les jeunes.

Je termine en précisant que la participation des jeunes fait l'objet d'un contrat d'engagement signé par ceux-ci et l'équipe éducative, en précisant également que le travail éducatif ne s'arrêtera pas au retour du séjour mais continuera des mois après, en veillant que ces jeunes soient totalement insérés professionnellement et dans notre ville grâce à nos équipes de prévention, d'éducateurs que je remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vous confirme ce que je vous disais tout à l'heure sur Pierre-Étienne HEYMANN. C'est effectivement lui qui a fait l'ouverture de la Rose des vents. Il a été le directeur de la Rose des vents de 1976 à 1984. C'est donc lui qui a géré tout le départ. C'était un Nordiste, un comédien, un metteur en scène et pédagogue né en 1935 à Marcq-en-Barœul. Il vit toujours. Je l'ai revu. C'est quelqu'un de très passionnant ; un grand artiste, un grand « culturel », comme on dit, sans en avoir les défauts. C'est tout de même assez rare.

XV. QUATRIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – BOURSES AUX JEUNES, ADULT'SPORT ET AIDE A L'EMPLOI SPORTIF

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Je ne vais pas m'étaler sur cette délibération que tout le monde connaît dorénavant.

Il s'agit de la bourse aux jeunes pour 56 mineurs qui sont dans nos clubs sportifs pour un montant total de 3 020 €. Même dispositif pour quatre adultes pour un montant de 240 €. L'enveloppe destinée à l'exonération d'une partie des charges patronales, ce qu'on appelle l'aide à l'emploi sportif, est d'un montant total de 16 833 €. Vous avez joint à la délibération le détail dans les tableaux.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ?

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci M. le Maire. Deux questions en réalité. La première sur les modalités de versement : il semblerait que les familles concernées par ces aides doivent avancer le prix de la licence. Cela peut être un frein pour certaines d'entre elles qui ont de grosses difficultés financières. Nous voudrions savoir s'il y aurait d'autres modalités envisageables pour le versement de ces aides.

Deuxième question : nous nous interrogeons sur le nombre relativement faible de bénéficiaires. Nous voudrions savoir comment l'existence de ce dispositif est communiquée. Quelle information est faite de cette aide ? Merci.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Je vais tout d'abord répondre à la deuxième interrogation. Il n'y a pas 56 bénéficiaires sur l'année. Ici, nous avons instruit plusieurs demandes en rappelant que l'instruction des dossiers se fait par l'Office municipal des sports en fonction du revenu et du coefficient familial et que toutes et tous ne peuvent pas bénéficier de cette aide. Nous accompagnons jusqu'au QF5, je crois, avec une aide dégressive en fonction du coefficient. À l'année, cela représente près de 500 jeunes et non pas 56 puisque l'instruction des dossiers se fait tout au long de l'année. Si vous êtes attentive aux Conseils municipaux, je présente cette délibération de manière assez régulière. J'en fais quatre ou cinq tout au long de l'année. Nous le faisons au fur et à mesure que nous recevons le dossier. Voilà pour la première interrogation.

Concernant la deuxième question sur le mode de remboursement aux familles : je suis un petit peu surpris cette année. Je peux l'entendre sur les années passées mais je suis un peu surpris cette année car l'ensemble des familles qui ont bénéficié de la bourse aux jeunes l'ont cumulée avec le dispositif porté par l'État dont j'ai oublié le nom – un coup de pouce pour la licence – qui était de 50 €. Pour le coup, il a été versé directement aux familles. Il faut savoir que le mode de remboursement est vraiment sous la responsabilité des clubs. Je ne peux pas imposer à un club un fonctionnement particulier. Nous avons vraiment des fonctionnements qui sont liés à l'histoire de chaque club. Il y en a qui par connaissance décident de ne pas encaisser la totalité de la licence et d'autres qui par précaution préfèrent encaisser puis rembourser les familles au fur et à mesure du traitement des dossiers. Il n'y a pas vraiment de règles instaurées par la municipalité. C'est vraiment un fonctionnement lié au club.

Je terminerai en disant que pour les familles qui sont vraiment en difficulté, nous avons toujours été très ouverts. Nous avons toujours un discours très clair. Il suffit qu'elles se rapprochent de nous pour que nous nous assurons que ce frein lié à la cotisation n'en soit pas un. Je rappellerai tout de même qu'à notre arrivée, ce dispositif existait et qu'il était plafonné à 50 €. Aujourd'hui, il n'y a plus de plafond. Nous accompagnons, à titre d'exemple, une famille au QF1 jusqu'à 70 % du montant de la cotisation. Sur une cotisation de 100 €, la Ville verse 70 € aux familles, ce qui

n'était pas le cas avant. Nous avons pu, grâce à ce dispositif, démocratiser beaucoup de disciplines comme le tennis, la natation ou certains sports de combat qui étaient inaccessibles avant. Maintenant, si vous connaissez personnellement des familles en difficulté, je vous invite à les inviter à prendre contact avec nous.

Gérard CAUDRON, Maire

En principe, comme cela passe par le club, celui-ci ne facture pas la totalité quand il sait qu'il va recevoir la différence. Il peut y avoir des trous dans le tamis mais, en principe, cela se règle sans difficulté. Il faut voir. S'il y a des cas, nous les examinerons. Nous ne versons pas directement aux familles. Il faut tout de même bien que l'engagement soit pris au club de prendre une licence pour que cette dotation qui est liée à cela soit versée d'une manière ou d'une autre.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

On ne verse pas aux familles mais toutes les familles sont informées au travers d'un courrier qui est signé par M. le Maire et par moi.

Gérard CAUDRON, Maire

Normalement, cela se règle directement entre la famille qui inscrit l'enfant et le club.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Il y a un courrier qui est également envoyé au président de chaque club avec la liste des enfants qui bénéficient de cette aide. Il y a aussi un courrier qui est envoyé aux familles qui sont au-dessous des revenus. Toutes les familles sont bien évidemment informées de l'aide apportée par la Ville.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. TARIFS DE LA SORTIE NAUSICAA – CENTRE NATIONAL DE LA MER A BOULOGNE-SUR-MER

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Bonsoir tout le monde. Il s'agit d'une délibération pour une sortie des familles qui fréquentent la Maison des Genêts. Celle-ci a lieu le 17 juillet. Il s'agit de voter sur la participation de ces mêmes familles. Pour information, à peu près 150 personnes ont bénéficié de la dernière sortie.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII.AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Il s'agit des subventions octroyées aux associations Louise-Michel et Résidence plus. Une avance a déjà été versée. La subvention totale pour Louise-Michel est de 86 116 €. Une avance avait été versée à hauteur de 39 000 €. Là, ce serait donc pour 47 116 €. La subvention totale de Résidence plus est de 92 200 €. Une avance de 37 450 € a été versée. Le solde est donc de 55 650 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET L'UNIVERSITE DE LILLE RELATIVE A LA GESTION DE LA CRECHE COLLECTIVE « LES ASTROMOMES » SITUEE SUR LA CITE SCIENTIFIQUE

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle que cette crèche collective a été montée en partenariat entre la Ville et l'université et qu'il y a une répartition des enfants villeneuvois et non-villeneuvois en provenance de l'université. C'est nous qui la gérons et l'université nous rembourse.

Florence COLIN, Adjointe au Maire

C'est tout à fait cela. Il y a un partenariat avec une convention entre la Ville, comme vous l'avez expliqué M. le Maire, et l'université de Lille pour la crèche des Astromômes avec une gestion de 30 places : 15 pour la Ville et 15 pour l'université et une gestion aux frais partagés. Cette convention arrive à échéance au mois de juillet. Il vous est proposé de la prolonger jusqu'au 31 mars suivant afin d'intégrer quelques précisions, quelques détails dans la convention actuelle ; travail qui n'a malheureusement pas pu se faire récemment à cause de changements de référence de la petite enfance de l'université. Ce n'est pas du tout pour rompre ce partenariat mais au contraire pour en améliorer la qualité.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DU COMMERCE DE PROXIMITE ET DE L'ARTISANAT AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Gérard CAUDRON, Maire

Lionel BAPTISTE n'est pas là mais sa première délibération porte sur les crédits destinés au soutien des associations qui œuvrent pour le commerce de proximité. Il s'agit essentiellement de la Fédération villeneuvoise du commerce et de l'Union commerciale de Villeneuve d'Ascq ainsi que L'Outil en main. Le plus gros partenaire est la Fédération villeneuvoise du commerce avec qui nous travaillons en parfaite coopération à la satisfaction générale de tous, si je puis dire.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. SOUTIEN DE LA NUMERISATION DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE – MOBILISATION PAR LA VILLE DU DISPOSITIF DE « COFINANCEMENT D'UN POSTE DE MANAGER DE CENTRE-VILLE »

Gérard CAUDRON, Maire

J'avoue que je ne sais pas ce que c'est mais sans doute le savez-vous. Est-ce que vous avez des questions auxquelles l'administration pourra répondre ? Cela m'a échappé. Non. Vous n'êtes pas opposés. Vous faites confiance comme moi. Merci. C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET JARDINIERS

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit de toute une série d'associations qui œuvrent dans ce domaine. Nelly.

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Bonsoir M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une liste d'associations qui œuvrent en faveur de l'éducation à l'environnement et dans les activités associatives. Vous avez la liste dans la délibération. Nous vous demandons de délibérer pour une somme totale de 3 535 €. Si vous avez des questions, je reste à votre écoute.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Bonsoir à toutes et tous. J'ai une question très simple. En commission 2, nous avons remarqué que pour les Jardins solidaires des Genêts, il y avait une diminution de

100 € de la subvention. Celle-ci ne semblait pas forcément justifiée. Il était question de la remettre à 300 €. Est-ce que cela n'a pas été mis à jour et cela est prévu ou est-ce que nous sommes finalement restés sur 200 € ?

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Il est vrai qu'en commission, vous avez émis l'idée d'augmenter la subvention et il est vrai que j'avais été un peu trop « radine » car ils avaient été gourmands dans leur demande. Je n'oserais pas dire le montant qu'ils avaient demandé. Il est vrai qu'il s'agit d'un jardin...

Gérard CAUDRON, Maire

En clair, tu es d'accord pour 300 € ?

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Oui.

Gérard CAUDRON, Maire

Donc, nous mettons à 300 €. Il est 22 h 10. Surtout pour arriver à ce résultat. Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII.AFFECTATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – JARDINS FAMILIAUX

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Je vais aller très vite. Nous vous demandons de délibérer sur une subvention de 3 000 € au profit de l'association des Jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est pour faire de l'investissement. Nous avons toujours fait cela car cela coûte beaucoup moins cher de subventionner une association de jardins familiaux pour qu'ils fassent leur local de jardinage plutôt que de le faire nous-mêmes. Depuis le début, cela se fait comme ça. Cependant, il y a tout de même des normes et des règles. Ils ne peuvent pas faire n'importe quoi.

Je profite tout de même de cela pour dire que quand vous vous promènerez dans la ville, vous remarquerez que nous sommes aussi une ville où il y a des jardins familiaux à des endroits où il y aurait dû avoir des constructions de logements. Autrefois, les jardins familiaux se faisaient toujours en bordure de voie ferrée ou d'autoroute, à des endroits où personne ne voulait faire quoi que ce soit. Là, si vous prenez deux exemples qui sont tout de même très significatifs à la Cousinerie, rue de la Cimaise près de l'allée des Compagnons, vous avez de très grands jardins familiaux à un endroit où il devait y avoir une opération de logements dans le cadre de la ville nouvelle et vous avez la même chose sur Flers, derrière le château, où là aussi il devait y avoir une opération immobilière importante et sur Flers, côté école

Paul-Fort, où là aussi il y a des jardins familiaux à des endroits qui étaient prévus. Nous avons fait cela dans les années 80 à une époque où vraiment nulle part ailleurs en centre-ville ou en centre de quartier, on ne faisait de jardins familiaux.

C'est venu s'ajouter à ceux qui préexistaient à l'époque du comte de MONTALEMBERT, en particulier, qui les avait concédés d'un geste que je revois encore. Je l'avais rencontré quand est venu nous donner des leçons pour dire vous auriez dû faire une ville nouvelle comme Brigode dans la salle à côté de la Villa Gabrielle. Il était venu donner des leçons au curé qui avait eu le malheur de nous inviter et de me donner la parole sans la lui donner et il a dit, je suis chez moi. Ce n'est pas si vieux que cela. Cet état d'esprit existe encore. Quand il a été sur le point de mourir il est venu me voir en disant pour mes héritiers, tous les terrains que j'avais mis à disposition du bas peuple pour faire des jardins familiaux, il faudrait maintenant me les acheter car cela fait partie de mon patrimoine et de l'héritage de mes enfants. Nous avons été obligés de les acheter car ces terrains lui appartenaient toujours. C'est le cas de tous les terrains le long du boulevard Montalembert. Je me souviens, à l'époque, cela devait être de l'ordre de 40 F du mètre carré. Il ne nous l'a pas donné. Il a vécu toute sa vie avec son cœur en disant je l'ai fait pour les ouvriers et au moment de mourir, il a dit il faut maintenant me payer tout cela sinon je supprime les jardins familiaux. Eh oui ! C'est comme ma mère quand elle travaillait à l'usine à 11 ans et qu'il fallait qu'elle aille chanter à l'anniversaire des enfants du patron. C'est une autre époque mais l'état d'esprit est resté. Il ne faut jamais l'oublier quand on fait de la politique à gauche ; si je puis me permettre.

Vincent LOISEAU, groupe ACCES

Nous avons une remarque. Le groupe ACCES se posait la question de la mise en place d'un calendrier pour accompagner les jardiniers sur une culture et une pratique plus respectueuses de l'environnement, des lois et surtout de la santé des jardiniers au sein de ces jardins. Nous avons fait la même remarque en commission 2 la dernière fois et nous la refaisons ce soir au Conseil municipal. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Cela n'est pas nouveau mais il faut tout de même y aller doucement. Nous avons 300 jardiniers. Il y a des habitudes. Progressivement, nous avons enlevé le pire. Un jour, allez à l'assemblée générale leur dire cela, ils vous répondront : « Min garchon, viens cultiver et tu verras que ce n'est pas si simple d'entretenir, d'enlever les mauvaises herbes et ensuite de récolter dans une période extrêmement restreinte ». Je peux le dire, André LAURENT, qui a eu cette délégation à un moment donné, s'est pris la tête X fois avec le président des Jardins familiaux, qui est maintenant président de l'ARPET. Ils se sont calmés tous les deux. Je me souviens qu'à l'époque, en assemblée générale... Ils remplissent la salle Marianne, ce ne sont pas des bricoleux, ils font vraiment le boulot. Si vous avez un jardin chez vous, vous verrez le temps que cela vous prend. Une année, vous faites des tomates, il n'y en a aucune qui est mangeable et l'année suivante, cela retourne en végétation. Celui qui peut me dire ici qu'il entretient correctement, à part peut-être Yohan TISON... Cependant, j'ai déjà eu ses voisins qui sont venus rouspéter car Yohan fait comme moi allée de la Sologne, il laisse pousser les herbes car la biodiversité passe par tout cela ; elle passe par les pissenlits et non pas par une pelouse comme sur le golf de Brigode. Il faut trouver le juste équilibre.

Nous discutons. Il y a vraiment eu de gros progrès. Cependant, nous en sommes conscients. Il faut convaincre que c'est meilleur pour eux. J'ai connu au Breucq, sur

les terrains Rhône-Poulenc, des jardins familiaux qui avaient été créés juste là où les usines chimiques avaient déversé tous leurs métaux lourds et leurs pires produits. Les gens cultivaient là sans le savoir et nous-mêmes, nous ne le savions pas. Croyez-moi, nous le faisons mais pas en assemblée générale mais dans les discussions. Allez les visiter, allez les voir. Vous savez, il n'y a pas un chef. Vous y allez et vous discutez avec les gens. Ils vous expliqueront ce qu'ils font, ce qu'ils vont faire. Cela dépend de l'âge aussi. Les jeunes qui remplacent les anciennes générations sont plus ouverts, plus sensibles à cela que les plus vieux, mais ça avance. Je peux vous dire que cela avance.

Yohan TISON, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Je comprends la demande de nos amis mais je souhaite attester, comme M. le Maire, pour les avoir pratiqués pendant pas mal d'années, qu'ils ne sont pas évidents. J'en ai fait les frais en début d'année en allant les voir. Cela étant, je crois beaucoup à l'exemple. J'ai quitté il n'y a pas longtemps pour des raisons familiales la parcelle de jardins familiaux que j'avais à Ascq. Je l'ai laissée à la mère de mes enfants. Ce qui marche le mieux, c'est l'exemple. À un moment, on m'a vu comme un barbu un peu excentrique avec ses coquelicots dans le potager. Cela faisait rire les vieux. À partir du moment où j'ai eu des céleris et des choux-fleurs plus gros que les leurs... L'exemple fait que depuis, la plupart des jardiniers de ces terrains-là paillent, ont des pratiques un petit peu plus responsables.

Il y a toujours des récalcitrants mais c'est vraiment par l'exemple. Je ne sais pas comment nous pourrions imaginer cela. Il y a peut-être plusieurs solutions. Cela pourrait passer par une parcelle de démonstration gérée par la Ville autour de la permaculture. C'est une idée comme ça. Il y a plein de solutions possibles. Il n'y a que l'exemple qui marche surtout avec ce type de public. J'ai eu la chance d'aller, dans le cadre de ma délégation, à Turin pour voir un projet de jardins familiaux assez novateur dont j'aurai l'occasion de rediscuter avec certains d'entre vous. Il y a un livret qui est donné et qui met tout le monde à niveau d'un point de vue pratique, aussi bien celui qui a l'habitude de faire un potager depuis qu'il est gamin que le jeune Villeneuvois qui vient d'arriver et qui n'avait jamais fait pousser un radis. Toutefois, il est sûr que dans notre cas de figure, sur des jardins anciens, avec le public que nous avons, c'est franchement très délicat.

Gérard CAUDRON, Maire

Pour terminer là-dessus : nous y allons petit à petit. Ce que l'on appelle maintenant jardins partagés ou les jardins dans les écoles, c'est fait avec la Ville. C'est complètement dans les normes. Vous verrez, si vous allez à la fête le 2 juillet à la Maison des aînés, un petit peu le jardin partagé qui se fait entre les aînés de la Maison des aînés et des enfants de l'école Louise-de-Bettignies. Nous sommes en train de récupérer derrière la salle Marianne un autre terrain où nous faisons plutôt du fruitier et qui se fera dans le même cadre. Sur Facebook, j'ai vu passer qu'il y en avait eu de fait au Château, à la Résidence, aux Genêts.

Pour reprendre la remarque de Yohan TISON, derrière l'école d'architecture, il y avait des terrains qui étaient prévus à construction qui ne le seront pas et c'est là que nous allons essayer d'innover des formes de jardins éducatifs avec des ateliers éducatifs, parce que là encore, c'est ce que je dis toujours, ce n'est pas du jour au lendemain que l'on fait un jardin. Quand on habite un appartement, on est tellement habitué à aller acheter des fruits à Auchan, que faire un jardin, attendre, à un moment donné, on en a trop et à un autre moment on n'en a pas, cela n'est pas

évident. Il s'agirait donc de faire des ateliers pour expliquer ce que l'on peut faire à tel endroit, comment on le fait, quel plaisir cela apporte et qu'est-ce que cela ne peut pas donner. On ne fait pas une production. Nous avons commencé à faire cela chez nous. Nous faisons essentiellement des herbes aromatiques car c'est relativement facile. Nous avons essayé des tomates mais je ne sais pas si nous en mangerons un jour. Si vous prenez des fruits comme les framboises ou les cassis, ils arrivent d'un seul coup et la plupart des gens les laissent perdre car ils ne savent pas quoi en faire. On n'a même pas le temps de les cueillir. Ce n'est pas si simple. À plus grande échelle, au verger conservatoire, nous avons essayé au moment des productions d'ouvrir au Secours populaire, à des associations, mais cela a fait plouf. Croyez-moi, ils ne viennent pas cueillir. Ce n'est pas évident. De plus, les fruits que vous cueillez ne sont pas aussi brillants comme ceux que vous achetez. C'est pour cette raison que je dis qu'il faut une démarche éducative. La prochaine étape dans le cadre du projet Grand-Angle, en lien avec la rénovation du Forum vert, sera d'avoir des terrains avec des ateliers éducatifs pour apprendre aux gens à cultiver et à redécouvrir le plaisir du saisonnier, le plaisir du goût même si le fruit ou le légume est moins beau, encaustiqué, que sur un rayon de Auchan.

Sur les jardins familiaux, il n'y a pas d'opposition ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. ACQUISITION PAR LA VILLE AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION – SITE DES MOULINS RUE ALBERT SAMAIN

Gérard CAUDRON, Maire

Nous l'avons vu dimanche : la Mairie va reprendre à la demande de l'association le musée et les moulins cette année, ce qui ne sera pas sans nous poser des problèmes budgétaires, entre parenthèses. Il faudra mutualiser avec Asnapio et le musée du Terroir. Pourquoi c'était à la MEL ? Tout simplement parce que l'opération s'était faite entre M. BRUGGEMAN et l'EPALE dans les années 70. J'ai rencontré M. BRUGGEMAN pour la première fois en 1977. Il creusait son premier trou et il m'a demandé ce que je venais faire là. Il ne connaissait pas le Maire car il n'avait affaire qu'à l'EPALE. Quand cette dernière a été dissoute, c'est la Communauté urbaine qui en a hérité. Elle en était toujours propriétaire et elle nous le donne. Je leur avais proposé de tout reprendre. Cela aurait été une belle image pour la MEL. Ils ont refusé. Cela ne valait pas le coup. Nous le ferons. Cela coûtera quelques dizaines de milliers d'euros par an mais bon... Nous allons essayer de mutualiser y compris dans l'usage, c'est-à-dire de permettre aux gens en achetant un ticket ou une carte de faire les trois musées, et éventuellement de nous doter de moyens de déplacement de l'un à l'autre pour qu'un dimanche après-midi, des gens puissent aller visiter les trois musées et les moulins. Cela a été une belle fête, pour ceux qui y sont allés dimanche.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. CESSION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE DU TERRAIN D'ASSIETTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORTS DINAH-DERYCKE

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU, nous allons vous donner à la Région le terrain pour la salle de sport Dinah-Derycke.

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Vous avez tout dit, M. le Maire, cette délibération...

Gérard CAUDRON, Maire

Cela a toujours été prévu comme cela quand nous avons négocié avec Xavier BERTRAND. Dès le départ avec la Région, l'idée était que la Ville apporte le terrain et la Région construit la salle de sport pour le lycée. À l'époque où cela avait été discuté, l'idée a été d'accroître la charge. La Région a accepté aujourd'hui. Il y a des plafonds qui montent jusqu'à 11 m, je crois, parce que nous avons un bon club de gymnastique rythmique et sportive.

Sur cette délibération ? Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Deux ou trois mots tout d'abord pour dire que ce matin en commission permanente, nous avons voté l'acquisition à titre gratuit du terrain. Je confirme que cela était prévu depuis le départ. Cela avance bien puisque la commission d'appel d'offres a désigné un certain nombre de lots. Par rapport au fait qu'il ne s'agit pas d'une salle classique – d'ailleurs ce n'est pas un budget classique pour une salle de sport de lycée –, tout le symbole est dans le fait que cette salle sera à la fois pour les étudiantes et étudiants du lycée professionnel mais aussi pour les gymnastes. Vous parlez de la directrice de cabinet de Daniel PERCHERON, mais celui qui m'en a parlé à peine j'étais élue Vice-Présidente, c'est Jean-Michel MOLLE.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, oui, mais j'ai encore son téléphone. J'ai même été au cabinet de Daniel PERCHERON pendant un an à une époque.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

C'est Mme LOCQUEVILLE.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, Mme LOCQUEVILLE.

Didier MANIER, groupe Parti socialiste

Qui a terminé DGS à la Mairie de Tourcoing avec Gérald DARMANIN.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Il faudra tout de même que nous fixions une date pour une première pierre.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Une pierre d'inauguration. Nous n'allons pas nous balancer des pierres...

Gérard CAUDRON, Maire

Je préfère le faire quand le chantier est commencé. Nous verrons cela dans les prochains mois, si nous ne sommes pas reconfinés.

Si quelqu'un s'oppose à cette délibération le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV. ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE RUE D'HEM

Gérard CAUDRON, Maire

Cette délibération a été retirée puisque le locataire va continuer à le faire. Ce n'est pas la peine qu'on le mette dehors pour le faire moins bien à sa place.

XXVI. CESSION DE DOMAINE PUBLIC A DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE ET LA MEL D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES CERFS-VOLANTS

Vincent BALEDET, Adjoint au Maire

Cela s'inscrit dans le cadre de la réfection. Les travaux sont engagés par la MEL. Il s'agit d'une bande de terrain de 400 m² qui est restituée à la MEL afin qu'elle puisse faire ces aménagements en bonne intelligence.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien. Je réfléchissais à cela : il faudrait à un moment donné que nous arrivions à faire un plan général de la ville avec tous les cheminements piétons à la fois les nouveaux qui ont été faits dans la ville nouvelle mais aussi les ruelles anciennes. Il n'y a pas de plan qui reprend tout cela. Je n'ai jamais réussi à l'obtenir. Cela n'intéresse pas qui que ce soit, ni dans les services ni dans les élus. Il faudrait que nous ayons cela. C'est comme pour les pistes cyclables, il faudrait que nous ayons cela pour ensuite voir à quel endroit cela ne passe pas, prévoir des travaux ou des acquisitions, pour avoir une continuité du Nord au Sud de la ville parce que nous avons énormément de cheminements partout dans tous les quartiers. Sébastien, tu as le plan ?

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Oui.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous voyez, quand je vous disais tout à l'heure qu'on ne me dit rien et que l'on me cache tout.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Avec tout le travail que nous avons fait avec les services et la MEL lors de la préparation des PPI 2022–2026 et le PPI du mandat précédent, nous avons aujourd'hui une cartographie qu'il faut mettre en forme.

Gérard CAUDRON, Maire

Si le Maire peut l'avoir, cela m'arrangerait.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Nous sommes en train d'y travailler.

Gérard CAUDRON, Maire

Et le donner ensuite à chacun et faire une signalisation pour que les gens sachent. L'autre jour, Valérie QUESNE s'est rendu compte que pour aller allée de la Sologne en venant de la place d'Annappes où elle était tombée en panne de voiture, qu'il y avait des cheminements qui étaient beaucoup plus courts. Cela veut dire que les gens ne savent pas. Il faut donc à la fois avoir une cartographie et une signalétique pour les piétons comme il y en a pour les cyclistes, en conjuguant les ruelles anciennes avec les piétonniers qui ont été construits dans la ville nouvelle.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. MISE EN PLACE DE BAUX RURAUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire

Cette délibération est l'aboutissement de quelques mois de travail et de réflexion avec les services, le monde agricole ainsi qu'un groupe de travail qui avait été constitué avec quelques élus volontaires pour travailler sur ce tableau des BRE. Je rappelle que dans le cadre de nos politiques d'accompagnement vers une agriculture durable, respectueuse et surtout nourricière, il s'agit d'accompagner nos agriculteurs en bail avec la Ville – ils sont une dizaine – pour convertir les baux en cours vers des baux environnementaux. Vous avez un tableau qui est joint à la délibération. Il s'agit d'une grille qui fixe des niveaux d'engagement pour chacun des agriculteurs et qui permet, en fonction de cet engagement, de bénéficier d'une réduction du fermage donc, du loyer annuel. Chaque agriculteur a été rencontré. Tous ne sont pas forcément mûrs au même point sur cet engagement mais il y a tout de même une adhésion globale du monde agricole.

J'en profite aussi pour rappeler que lorsque nous avons délibéré il y a quelques mois dans le cadre du plan d'alimentation territoriale lancé par la MEL, nous avons eu un dossier qui avait été attribué pour lancer une étude et un accompagnement par un cabinet extérieur. Ce travail est en cours. Ce cabinet nous accompagne aussi pour

mettre en place toute cette politique autour de la ville nature et nourricière. La machine est en route. Les premiers BRE sont signés. Le premier est celui d'Hugues TRACHET qui a pris possession de la parcelle dont nous avons repris les droits auprès de M. HARDY lorsqu'il a cédé son activité. Nous savons déjà que d'autres vont suivre comme M. FOURNIER. Nous savons que M. DAVID, de la ferme BONVARLET, est aussi très motivé par cette démarche.

Une précision : un arbitrage a été fait sur le montant des loyers. Jusqu'à présent, nous étions sur des loyers plutôt faibles. Nous avons, en regardant l'impact que pouvaient avoir ces BRE sur les loyers des agriculteurs pris l'option d'inciter ceux-ci à adhérer à la démarche et donc de réévaluer les loyers sur le plafond le plus haut possible, en sachant que dans tous les cas, avec une réduction jusqu'à 60 % de leur fermage, certains paieront encore moins que ce qu'ils payaient aujourd'hui. C'est un petit peu la chèvre et le chou pour essayer de faire avancer tout le monde sur cette démarche très ambitieuse et vertueuse.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ?

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci M. le Maire. Pas tant de questions qu'une série de remarques. À la suite de la première délibération qui avait été adoptée en octobre de l'année dernière, nous avons déposé des amendements le jour même qui n'avaient pas pu être retenus. Nous avons pu échanger avec plusieurs membres de la majorité et notamment Vincent BALEDENT à ce sujet. Finalement, aucun amendement de notre part n'a été retenu. C'est forcément une petite source de déception pour nous. Nous souhaiterions pouvoir avoir un bilan régulier de la signature de ces baux ruraux environnementaux car vous avez dit qu'il s'agit d'une démarche ambitieuse et vertueuse. En fait, cela dépend aussi des niveaux de BRE qui sont conclus. Si on en reste au niveau un, on peut évidemment trouver que c'est un progrès, mais l'idée serait tout de même d'avoir des niveaux un petit peu plus hauts qui soient conclus et peut-être éventuellement envisager un travail avec les agriculteurs qui ont signé ces baux ruraux environnementaux pour peut-être progresser et passer d'un niveau à un autre au fil du temps. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Vincent.

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire

Sur le retour, nous pourrions bien évidemment vous informer au fur et à mesure car dans tous les cas, ce sera aussi une satisfaction de partager sur l'engagement de ces agriculteurs dans le cadre des BRE. S'agissant des amendements, je n'en ai plus le souvenir. Nous avons travaillé ensemble. J'ai cité le groupe de travail. Je pense que certaines remarques qui avaient été émises en réunion de travail ont été intégrées. Cependant, je n'ai pas souvenir des amendements.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous ferons le point.

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire

Je vais regarder. Je pense que vous devez retrouver certaines choses qui avaient

été rajoutées lorsque nous avons effectué le travail avec notamment Fabien DELECROIX.

Gérard CAUDRON, Maire

Si un certain nombre d'amendements n'ont pas été retenus, c'est soit parce que cela freinait la démarche métropolitaine pour collaborer avec nous sur la ville nourricière, soit que certains agriculteurs intéressés et intéressants trouvaient que cela était un petit peu vide. Je ne connais pas les amendements. Ressortez-les-nous et nous regarderons pour voir leur compatibilité dans la suite du processus.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit de quelque chose qui nous est désormais permis et qui nous permet de couvrir des secteurs où nous n'avons pas de titulaires de la fonction publique. Jean-Michel.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Il s'agit d'une délibération qui a déjà été présentée en plénière et à cette occasion, un certain nombre de questions ont été posées et des réponses y ont été apportées. Vous avez dit l'essentiel, M. le Maire, sachant qu'aujourd'hui les modes de contractualisation sont intéressants puisque ce sont des durées de trois ans renouvelables encore trois années et pouvant être conclues par des CDI. Je rappelle, pour lever tout doute là-dessus, qu'il ne s'agit pas d'emplois rémunérés au rabais puisqu'ils s'appuient sur une grille indiciaire tout à fait respectable.

Gérard CAUDRON, Maire

Ni au rabais ni en excès.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Ni au rabais ni en excès ?

Gérard CAUDRON, Maire

Oui car les contractuels c'est trop souvent soit pour exploiter les gens – soit pour surpayer. Il faut dire les choses comme elles sont. Là, c'est lié aux grilles de la fonction publique. Il faut être bien clair là-dessus. C'est d'ailleurs la loi qui l'organise. Nous appliquons la loi en la matière qui s'est bien rendu compte qu'il y avait un problème, que nous n'arrivions pas à recruter dans certaines grilles et qu'il fallait parfois mettre de gros moyens qui sortaient un petit peu du cadre, ce qui fait que des contractuels étaient plus payés que des cadres de plus haut niveau dans les Mairies et dans des secteurs où cela n'était pas le cas, où il y avait du monde, le contractuel permettait de sous-payer des gens. Là, nous avons une grille claire et vérifiable.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

De plus, il s'agit d'une situation qui permet aux contractuels de passer les concours de la fonction publique, qui permet de répondre à des besoins assez urgents dans des domaines où le vivier est un petit peu tari. C'est l'exemple que nous avons pris sur les premiers postes présentés, c'est-à-dire les éducateurs de jeunes enfants où avec la pandémie, il n'y a pas eu ou très peu de concours au centre de gestion. Cela nous permet de faire face à des besoins sur lesquels nous ne pouvons pas transiger avec les ratios d'encadrement, par exemple.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIX. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous avez la délibération puis l'explication après.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Il n'y a pas grand-chose à dire. Cela revient souvent parce que la Cour régionale des comptes est très vigilante à ce que le tableau des effectifs soit très proche de la réalité. Nous le mettrons donc à jour à chaque Conseil municipal.

Gérard CAUDRON, Maire

D'ailleurs je ne vois pas pourquoi elle est comme ça, mais elle est comme ça. Sauf que dans le même temps, quand on veut recruter sur un poste, nous sommes obligés d'en ouvrir plusieurs sinon nous ne trouvons pas de candidats.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**Annick VANNESTE, groupe MRC**

Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention pour un montant total de 17 300 € au profit de cinq associations :

- 8 000 € pour le Secours populaire ;
- 7 000 € pour les Restaurants du cœur ;
- 1 500 € pour la Banque alimentaire ;
- 300 € pour AC Métropole lilloise ;
- 500 € pour le Secours catholique.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, il n'y a pas de remarque ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXI. PROJET DE SOLIDARITE KWATA-GUYANE – LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est le fameux dossier où nous avons dû recadrer et nous en avons profité pour lancer une réflexion qui permettra peut-être de toucher davantage sans brouiller le message ni affaiblir les dispositifs en la matière. Benoît.

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Merci M. le Maire. Depuis septembre 2020, le service de prévention a accompagné des élèves du collège Camille-Claudel en difficulté scolaire dans le cadre d'un projet de solidarité. Ce projet est une formidable opportunité de voyager et surtout de se rendre utile. Il permet aux jeunes engagés de se construire une vraie identité, de prendre sa place dans un environnement singulier et enrichissant, d'aller à la rencontre des autres, de s'ouvrir à la différence, de partager et de s'abreuver d'une culture et de ses pratiques décalées, de connaître les autres et se reconnaître. Telles sont les ambitions de ce projet qui de par sa nature correspond tout à fait à la philosophie des démarches que nous avons engagées dans le cadre de la prévention.

Durant ces deux dernières années scolaires, une dizaine d'élèves du collège se sont réellement investis dans ce projet au travers d'actions pédagogiques mises en place. Ils ont acquis des savoirs et ont mobilisé des compétences transversales dans différentes disciplines. En partenariat avec l'association KWATA située en Guyane française, ce projet a pour objectif de sensibiliser les élèves à la protection de la faune locale et de manière plus large, de participer à la protection de l'environnement par le biais de la mise en place d'une action solidaire sur site. Les quatre jeunes persévérants se rendront en Guyane du 24 octobre au 2 novembre 2022 et seront accompagnés de deux adultes : Mme Sonia HOUZE, infirmière du collège, et M. Julien MINNE, éducateur spécialisé du service prévention. Ce groupe participera à la revalorisation du site historique de Vidal-Montdélise. Il s'agit d'une ancienne sucrerie où étaient employés plus de 300 esclaves venus d'Afrique en 1848. Ils contribueront à la préservation de ce site pour les générations futures et participeront ainsi à perpétuer le devoir de mémoire sur les sombres périodes de l'histoire de l'humanité qu'ont été l'esclavagisme et le colonialisme. C'est donc une belle aventure humaine. C'est pour ces raisons que la Ville a décidé de soutenir ce projet de solidarité. Il vous est donc proposé d'attribuer la subvention conformément à la demande exprimée par la junior association Libert'Ado pour un montant de 4 500 € et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la junior association Libert'Ado. Merci M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ?

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Lors de la commission plénière, nous avons émis quelques réserves par rapport à ce projet. Nous ne remettons pas en cause les objectifs qui sont très nombreux et sans doute difficiles à réaliser sur une semaine, mais ce qui nous semblait tout de même paradoxal, c'est qu'il s'agit d'un projet de protection de faune et de l'environnement à des milliers de kilomètres d'ici.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui mais c'est la France aussi ! Je le dis car la première réaction c'est de dire ce que vous êtes en train de dire. Dans une deuxième réaction, c'est avec des raisonnements comme celui-là, après avoir dit que dans les territoires ultramarins, ce sont des Français, de prouver par toutes les mesures qu'ils ne sont pas vraiment en France mais qu'ils sont ailleurs. Non, je crois que nous n'allons pas refaire le débat. Je termine. Je vous rends la parole. N'ayez pas peur. Nous n'allons pas refaire le débat. De toute manière, quand une opération comme celle-là a mobilisé des jeunes, des gens – j'avais une réunion hier au CCAS où je l'expliquais – si vous voulez faire pire que mieux et vraiment décourager et saquer les jeunes qui sont prêts à partir, même si après-coup on dit qu'on aurait peut-être pu faire autrement, il faut le faire. Après que l'on ne recommence pas dans les mêmes conditions, c'est autre chose. De plus, honnêtement, c'est 4 500 € pour quatre jeunes. Quand on en envoie à Rémuzat, cela nous coûte plus cher que cela.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Effectivement, il ne s'agit pas de saquer le projet. Nous n'allons pas voter contre, ni nous abstenir. Nous souhaitons avoir l'assurance que lors d'un prochain projet et en amont, une réflexion soit faite avec les personnes concernées et les jeunes sur le bien-fondé de partir aussi loin pour un tel projet.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est tout un débat. J'ai découvert la Guyane en étant invité par France Télécom pour lancer le satellite au titre de la télévision haute définition dont j'avais été le rapporteur au Parlement européen. J'y suis allé comme cela. J'ai eu cette chance. Là, je crois qu'il faut revenir : 1 000 € par jeune pour leur permettre cette découverte, je trouve que ce n'est pas cher payé. Décourager des jeunes qui ont travaillé là-dessus avec leurs moniteurs, pour les sortir d'un état que je ne sais pas comment qualifier, consisterait à les replonger plein pot. Je vous rappelle que tout à l'heure nous avons voté avec Farid ce groupe de huit jeunes qui partent à Rémuzat pendant une semaine pour remettre en état la ferme. C'est dans le même esprit. L'un n'empêche pas l'autre. Il est vrai que là, c'est une opération un peu... Il est vrai que lorsque j'étais jeune, même sans être un délinquant ou un prédélinquant, j'aurais aimé que l'on me propose cela. Tant mieux pour eux.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

J'ai encore une question : puisqu'il y a 10 jeunes qui étaient investis, pourquoi n'y en a-t-il que quatre qui partent ?

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Je reprends tout d'abord pour préciser qu'il ne faut pas simplement voir la semaine de voyage. C'est un projet sur lequel les jeunes travaillent depuis deux ans. Il s'agit de jeunes qui étaient en grande difficulté. Ils avaient un objectif auquel ils se sont

accrochés et nous avons vu des résultats scolaires parallèlement. Là, ils ont l'ambition de réaliser quelque chose d'assez exceptionnel dans leur vie et cela a transformé aussi leur démarche. En tout cas sur le plan scolaire, il y a eu des éléments qui ont démontré qu'il y avait un réel investissement. Au-delà de cela, j'ai assisté il y a quelques semaines à d'autres manifestations pour collecter des moyens. Par exemple, ils ont organisé un loto auquel près de 80 personnes ont participé. Ils ont réussi à réunir quelques sommes pour préparer au mieux leur séjour. Ils ont fait énormément d'activités autour de cela. Je pense qu'il ne faut pas simplement s'arrêter au voyage. J'ai tendance à considérer que le voyage est un prétexte.

Gérard CAUDRON, Maire

Je pense qu'à ce stade et à cette heure, nous pouvons arrêter là. Si nous en avons perdu, c'est qu'il y en a d'autres qui ont décroché. C'est comme au moment des élections : il y en a qui suivent et il y en a d'autres qui décrochent.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXII. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ÉCHAPPEE DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

M. le Maire, l'association L'Echappée lutte contre les violences sexistes et sexuelles depuis sa création en 2011. Elle s'est donné pour objectif d'informer, de soutenir et d'accompagner les personnes victimes de viol et d'agressions sexuelles par un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire de professionnels. À ce titre, l'association intervient auprès des jeunes mineurs âgés de 12 à 17 ans issus de quartiers prioritaires de la ville dans le cadre du contrat ville. Elle propose quatre séances de sensibilisation dans les structures qui accueillent ces publics, notamment la Maison de quartier des Genêts ou au CAL Doremi avec le club de prévention également. Les jeunes seront donc, au travers de ces interventions, sensibilisés aux violences sexistes et sexuelles. Celles et ceux qui en ressentent le besoin ou la nécessité pourront être reçus de manière individuelle ou accompagnés par des professionnels de l'association.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention à l'association l'Echappée pour un montant de 800 € au titre de la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Gérard CAUDRON, Maire

Une subvention de 800 €. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII. CONVENTION CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE RESPONSABILISATION

Gérard CAUDRON, Maire

Tu résumes. Tu ne vas pas tout nous lire.

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

J'ai la parole donc je la garde un peu. La circulaire n°2011-111 en date du 1^{er} octobre 2011 relative à l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention alternative aux sanctions, dispose d'une échelle de sanctions qui comprend notamment les mesures de responsabilisation. Il s'agit d'une sanction qui figure au règlement intérieur des établissements scolaires du second degré (collège et lycée). Elle consiste à faire participer l'élève incriminé en dehors des heures d'enseignement à des activités de solidarité, des activités socioculturelles, de formation ou à l'exécution d'une action éducative pendant une durée qui ne pourra excéder 20 heures. Elle peut donc être proposée aux élèves et à leurs familles dans certaines situations. Elle est une mesure alternative à l'exclusion temporaire prononcée par le conseil de discipline. La mesure de sensibilisation destinée à l'élève mis en cause est destinée à lui faire prendre conscience de la potentialité au travers du processus de responsabilité. Le contenu porte sur des apprentissages de droit et des devoirs notamment en lien avec l'exercice de la citoyenneté. Il nous apparaît donc pertinent que ces mesures se fassent en immersion, en situation professionnelle avec un encadrement adapté pour permettre à l'élève de découvrir un environnement de travail et éventuellement de valider une orientation professionnelle. La convention qui vous est présentée va dans ce sens.

Pour ces raisons, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Éducation nationale, d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'accueil des élèves concernés. J'en ai fini.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est important mais c'est toujours pareil quand on arrive en fin d'ordre du jour, nous n'avons pas le même temps qu'au départ. C'est important parce que c'est tout de même un moyen là aussi de responsabiliser des jeunes qui ont fait des bêtises, un peu comme les adultes quand on fait des travaux d'utilité collective et que nous prenons dans nos services. J'ajoute tout de même pour votre information, même si cela n'a rien à voir, que nous prenons tous les jeunes Villeneuvois qui ont besoin de stage. Je parle des stages dans le cursus scolaire et non pas des stages rémunérés où là nous tenons compte des besoins en la matière. Nous les prenons tous. Nous n'en refusons aucun. Cela leur permet de découvrir le travail, d'aller dans les services, d'apprendre tous les outils qui leur serviront dans la vie.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIV. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE LA RUE DE LANNOY DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA MEL

Gérard CAUDRON, Maire

Cela veut dire qu'il faut payer l'enfouissement.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération que tout le monde connaît maintenant car nous la passons parfois quand il y a, à la demande de la Ville, des travaux métropolitains. Là, c'est pour la rue de Lannoy avec l'enfouissement des réseaux Ville et également d'éclairage public. Il ne s'agit pas de petites sommes car nous en avons tout de même pour 125 000 €. Cela augmente de plus en plus. Cette délibération induit tout de même deux politiques Ville mais aussi métropolitaines. Je voulais rapidement – je vous rassure – vous présenter cinq diapositives.

La première politique, ce sont les aménagements cyclables que nous continuons à développer sur la ville depuis les deux mandats précédents. Nous montons en puissance avec les crédits métropolitains, les 100 millions d'euros. Il y a les deux tronçons de la rue de Lannoy, côté Recueil et côté Hempempont, qui vont se réaliser à partir de la fin de l'année avec l'enfouissement des réseaux, d'où la délibération. L'objectif est de faire un aménagement cyclable en site propre sur ce type de voie verte comme nous l'avons déjà fait sur certaines rues de la ville : Charles-le-Bon, route de Sainghin. Ce sont aujourd'hui des aménagements à succès partagés par les cyclistes et les piétons. Sur la diapositive vous voyez la coupe des aménagements sur la rue de Lannoy, côté Hempempont que tout le monde connaît, qui est une rupture entre la partie Hempempont et la partie villeneuvoise, et aussi sur la liaison depuis Hem. Je dis juste qu'avec l'aménagement cyclable qui va se réaliser sur ces deux tronçons plus, en 2023, sur le tronçon de la rue Bouderies à Résidence, complété par les aménagements historiques de la rue du 8-Mai et du boulevard de Tournai, nous aurons fin 2023 entre Hem et la partie pont de Tournai, une liaison cyclable en site propre de près de 5 km qui fera une différence assez notable en termes de propositions d'aménagement et d'arguments de mode doux sur la ville et entre nos deux communes.

La deuxième thématique que nous voulions mettre en valeur, c'est la partie rénovation de l'éclairage public. On voit sur la photo un éclairage historique qui est très énergivore. Nous avons fait le choix, sur la partie éclairage public, de partir sur la partie Hempempont, où il y a surtout aujourd'hui un éclairage autoroutier hors agglomération, de ne plus éclairer la partie hors agglomération hors du secteur habitat Hempempont jusqu'au rond-point de Roubaix et d'éclairer seulement la voie verte avec un éclairage photovoltaïque, ce qui nous fera en même temps quelques économies de consommation énergétique.

La deuxième problématique que nous allons régler, c'est que ce sera un éclairage qui sera aussi sur détection. Donc sur le travail que nous menons avec Yohan TISON sur la partie fréquence des températures des trames noires, nous allons essayer d'avoir ce mix d'éclairage à la demande en fonction du passage des cyclistes et des piétons.

Voilà les politiques que nous voulions mettre en avant sur cette délibération, certes technique, mais qui font partie intégrante de notre projet municipal d'économies d'énergie, de trames noires, de biodiversité, de modes doux, de liaisons cyclables

pour permettre des demains autres qu'aujourd'hui. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est très important de rappeler tout cela car il est vrai que dans le cadre d'un projet global, il faut avoir ce réflexe à chaque fois qu'il y a des travaux quelque part, même si cela a un petit coût d'investissement, de le faire systématiquement.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

M. le Maire, nous, élus, allons certes chercher à la Métropole les milliers ou les millions d'euros nécessaires pour réaliser cela dans une MEL de 95 communes. Je tiens surtout à remercier Ariane RENARD, Julien DEVIENNE et Alexandre CADET et leurs services qui effectuent un travail quotidien intense, qui ne perdent pas leur temps dans des réunions à ne rien faire. Il s'agit vraiment d'un travail quotidien avec une charge assez immense pour un service qui, comparé à d'autres communes qui ont la taille de la nôtre, n'a pas les effectifs nécessaires mais ils sont de qualité.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXV. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Il reste à voter les décisions. Il n'y a pas de question ? Nous pouvons donc les acter.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

La séance est levée.

La séance est levée à 23 heures 03.